



Désignation du directeur du SUAPS

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu les statuts du SUAPS ;

Vu la proposition du conseil des sports du SUAPS en date du 07 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de nommer M. François CORBI en qualité de directeur du SUAPS.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Service Servic

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Président

Fréderic FLEUR

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20





PROPOSITION DE CHOIX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié portant adoption du recueil des règles comptables des établissements publics ;

Vu l'instruction $n^{\circ}08-017-M9$ du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux

Vu l'avis de la commission d'analyse des offres en date du 15 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la désignation de deux commissaires aux comptes :

La société MAZARS pour un montant de 359 400 euros HT

La société KPMG pour un montant de 372 000 euros HT

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurba<u>nne, le 21 octobre 2021</u>

Le Président

Frédéric FLEURY PRESIDENCE

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20





Lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels BIATSS

Exposé des motifs :

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation de définir des lignes directrices de gestion (LDG). En effet l'article 30 de cette loi impose que les décisions individuelles en matière de mutation, de mobilité, d'avancement et de promotion ne relève plus des CAP, les LDG constituent ainsi le socle à partir duquel toutes ces décisions individuelles

Vu le Code de l'Education et notamment son article L712-3 (alinéa 8) ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du CT en date du 11.10.2021 ;

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuvé les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels BIATSS.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président

Frédéric FLEURY PRÉSIDENCE

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

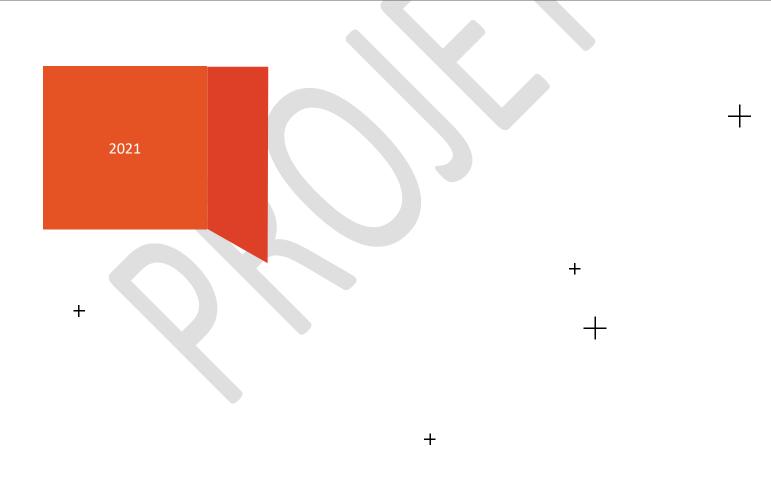
TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS BIATSS

Université Claude Bernard Lyon 1





Sommaire

I.	Introduction	3
II.	Les principes de la promotion et de la valorisation des parcours professionnels tout au long de	e la
	ière	
	. Définition	_
2	. Le traitement équitable des agents	4
3	. Le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	4
4	. La promotion des personnels en situation de handicap	4
	. La prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale	4 ڊ
	. L'équilibre entre les BAP dans la filière ITRF	
-	. Une communication spécifique	
III.	Les modalités d'avancement	6
	. L'avancement d'échelon	
2	. L'avancement de grade	6
	2.1. L'avancement de grade au choix avec tableau d'avancement	6
	2.2. L'avancement de grade par la voie de l'examen professionnel	6
3	. La promotion de corps	7
IV.	Le dépôt des dossiers de candidature	7
V.	L'examen des dossiers	7
1	. L'appel à candidature d'experts	8
2	. Le vivier d'experts	9
3	. La composition des groupes de travail experts (GT experts)	9
4	. L'organisation de l'expertise	. 10
Ē	. Les critères d'appréciation et de classement des dossiers	. 10
6	. L'accompagnement des experts	. 11
VI.	La commission d'inter-classement	. 11
\/II	Textes de référence	12



I. Introduction

Instaurées par la loi de Transformation de la Fonction Publique (loi n° 2019-828 du 6 août 2019) et conformément aux dispositions de l'article 12 du Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les lignes directrices de gestion (LDG) fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels :

- les orientations et les critères à prendre en compte pour les promotions de corps et de grades;
- les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Elles visent à préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, ainsi qu'à garantir à l'ensemble des personnels un examen de leur candidature selon des critères équitables, transparents et non discriminatoires.

Les présentes lignes directrices de gestion de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) déterminent les orientations générales de la politique de l'établissement en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels de ses agents BIATSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé).

Elles s'inscrivent dans le cadre des LDG du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et des LDG académiques.

Elles seront applicables, à compter de leur validation, jusqu'au renouvellement des CPE, et dans le respect de l'article 6 du décret n° 2019-1265, feront l'objet d'un bilan annuel présenté devant le comité technique d'établissement, permettant d'évaluer le dispositif proposé et de l'ajuster le cas échéant.

II. <u>Les principes de la promotion et de la valorisation des parcours</u> <u>professionnels tout au long de la carrière</u>

1. Définition

Les promotions (avancement au sein d'un même corps et accès à un corps supérieur) reconnaissent la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle. Elles permettent :

- à un agent d'accéder à des fonctions d'un niveau supérieur;
- de faire correspondre, dans l'intérêt du service et de celui de l'agent, le potentiel de chacun au niveau de fonctions exercées;
- de procéder à une meilleure reconnaissance des mérites ;
- de favoriser la construction de parcours professionnels reposant sur la valorisation des compétences déployées et l'expérience professionnelle de chaque agent.



Le MESRI offre des perspectives d'avancement et de promotions régulières au sein de chaque corps dans le cadre d'une carrière articulée en deux ou trois grades.

Le principe est de permettre *a minima* à tous les agents déroulant une carrière complète d'évoluer au moins au sein de deux grades¹, conformément aux dispositions du protocole « Parcours Professionnels, Carrière et rémunérations » (PPCR).

2. Le traitement équitable des agents

La gestion des carrières des personnels est fondée sur le principe d'égalité de traitement des agents qui garantit que tous les dossiers sont étudiés selon les mêmes critères, équitables, transparents et non discriminatoires.

3. Le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En lien avec les directives interministérielles, une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions de promotion. Cet équilibre est étudié selon la proportion d'agents promouvables et selon leur représentation dans les effectifs des corps d'origine. Ces informations sont transmises par la DRH aux experts et aux commissions d'interclassement en amont de l'analyse des dossiers.

Il convient de veiller notamment à ce que les agents exerçant leur activité à temps partiel ou ayant bénéficié d'un congé maternité, parental ou d'adoption bénéficient des mêmes possibilités de promotions.

Des données sexuées sont présentées annuellement dans le bilan relatif à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion ainsi que de manière pluriannuelle afin d'analyser finement le respect de cet équilibre.

4. La promotion des personnels en situation de handicap

L'UCBL garantit le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des personnes en situation de handicap, que ce soit au travers des rapports rendus ou dans le cadre de l'analyse des dossiers de promotion.

Ainsi, les conséquences que peut avoir le handicap sur l'organisation du travail ou les besoins particuliers des agents ne doivent pas affecter l'appréciation de leurs compétences et de leur valeur professionnelle ni leur possibilité de promotion.

5. <u>La prise en compte de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale</u>

Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle. Dans ce cadre, les agents déchargés syndicaux ou mis à disposition d'une organisation syndicale qui consacrent la totalité de leur service à une activité syndicale ou qui y consacrent une quotité de temps de travail égale ou supérieure

¹ Dès lors que le corps concerné comporte deux ou trois grades.



à 70 % d'un service à temps plein, depuis au moins six mois, sont inscrits de plein droit sur le tableau d'avancement du fonctionnaire réunissant les conditions requises.

Cette inscription a lieu au vu de l'ancienneté acquise dans ce grade et de celle dont justifient en moyenne les fonctionnaires titulaires du même grade ayant accédé au grade supérieur au titre du précédent tableau d'avancement.

6. L'équilibre entre les BAP dans la filière ITRF

Les propositions dans la filière ITRF doivent tendre vers un équilibre des BAP représentées dans les promotions au regard de leur poids dans la population promouvable. L'UCBL veillera à la bonne prise en compte de cet objectif afin de garantir des perspectives de promotions et de valorisation professionnelle équitables pour les différents métiers représentés au sein de l'établissement et nécessaire à son bon fonctionnement.

La DRH communiquera en amont aux experts ainsi qu'à la commission d'inter-classement les statistiques relatives aux BAP représentées dans le vivier des agents promouvables, des agents candidats et des agents promus de chaque campagne de promotion.

7. Une communication spécifique

Afin d'accompagner les démarches de promotions de ses personnels et de favoriser la mise en œuvre des orientations prioritaires de l'établissement en matière d'avancement, l'Université s'engage à communiquer de manière transparente et régulière sur ces LDG d'établissement.

Elle diffuse notamment, à l'occasion de chaque campagne d'avancement et auprès des experts métiers désignés, des membres de la commission d'interclassement et de l'ensemble des personnels de l'établissement, les informations suivantes :

- statistiques sur le nombre de promouvables, candidats, et promus dans le corps/garde concerné lors de la campagne d'avancement précédente, en précisant le ratio promus/promouvables ainsi que la répartition par genre, et par BAP pour la filière ITRF;
- calendrier détaillé de la campagne d'avancement (période de candidature, date de la réunion de la commission d'interclassement date prévue de choix des promus par l'autorité compétente);
- composition de l'instance collégiale et arrêté de composition des viviers d'experts.

Afin d'accompagner les démarches de promotion des personnels, les informations utiles en matière d'avancement seront mises à disposition sur l'intranet des personnels à la rubrique dédiée aux LDG.

Le ministère fournit par ailleurs à l'UCBL les pourcentages hommes/femmes parmi les promouvables et les promus par grade de l'année précédente. Ces informations sont communiquées aux experts et aux membres des commissions de classement.



III. Les modalités d'avancement

Pour les personnels titulaires, le parcours professionnel se déroule selon une logique d'avancement et de promotion, variable selon le statut du corps d'appartenance. Il existe trois modalités d'avancement :

- l'avancement d'échelon ;
- l'avancement de grade ;
- la promotion de corps.

1. L'avancement d'échelon

L'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le minimum d'ancienneté nécessaire pour ce type d'avancement est fixé par les statuts particuliers de chaque corps d'appartenance.

2. L'avancement de grade

L'avancement de grade est le passage à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. L'avancement de grade peut intervenir après la réussite à un concours ou examen professionnel ou s'effectuer au choix de l'employeur. Les fonctionnaires choisis par l'administration (dans le cas de l'avancement au choix et après examen professionnel) sont inscrits sur un tableau annuel d'avancement.

Les spécificités par filières sont détaillées dans les textes règlementaires afférents, notamment pour les conditions de promotion.

2.1. L'avancement de grade au choix avec tableau d'avancement

La promotion de grade par tableau d'avancement s'effectue au choix, par voie d'inscription sur un tableau d'avancement, établi annuellement par la ministre. Les promotions sont prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement arrêté dans la limite du contingent alloué. Elles prennent effet au 1^{er} septembre de chaque année.

L'objectif est de permettre, a minima, à tous les agents déroulant une carrière complète, d'évoluer au moins au sein de deux grades, conformément aux dispositions du protocole PPCR.

2.2. L'avancement de grade par la voie de l'examen professionnel

Les promouvables sont sélectionnés par un examen professionnel organisé au titre d'une année déterminée. L'examen professionnel permet de vérifier que le fonctionnaire a acquis des compétences et un savoir-faire (acquis de l'expérience professionnelle) correspondant à un poste de niveau supérieur. Il comporte en général une phase d'admission (épreuve(s) écrite(s)) ainsi qu'une ou plusieurs épreuves d'admissibilité (oral, entretien avec un jury).

Les agents ayant réussi l'examen sont alors inscrits sur le tableau d'avancement pour étude de leur dossier.



3. La promotion de corps

La promotion de corps consiste à passer d'un corps à un autre corps de niveau supérieur. Il permet d'accéder à des fonctions d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée. Il s'effectue par inscription sur liste d'aptitude ou par examen professionnel.

IV. <u>Le dépôt des dossiers de candidature</u>

L'appréciation du parcours professionnel des personnels BIATSS s'effectue au travers d'un dossier de proposition de candidature. L'agent promouvable complète le dossier par les documents suivants :

- Une fiche individuelle de proposition ;
- 2. **Un rapport d'aptitude professionnelle**, établi par le N+1, précisant son appréciation sur le parcours professionnel de l'agent, sur ses activités actuelles et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités, sur sa contribution à l'activité du service, laboratoire ou autre structure et l'appréciation sur son aptitude à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;

Il convient de noter que l'aptitude professionnelle pour l'avancement à l'échelon spécial du grade d'IGR hors classe d'un agent s'apprécie notamment via la richesse de son parcours professionnel, l'étendue de ses missions, le niveau de ses responsabilités exercées, ses capacités de négociation et de dialogue avec les partenaires (externes et internes) de l'institution et ses capacités d'animation et d'impulsion du collectif de travail;

- 3. Le dernier compte rendu d'entretien professionnel;
- 4. Un curriculum vitae;
- 5. **Un rapport d'activité** pour les corps de la filière ITRF et pour l'accès au corps des conservateurs généraux.

L'agent est acteur de son parcours et de son projet professionnel puisqu'il est maître de ses choix d'évolution : candidature à des concours ou examens professionnels, formations, changements de poste, etc. Dans le cadre du processus de promotion, ces choix sont étudiés et le dossier permet à l'agent de développer ses motivations.

Dans cette démarche, le supérieur hiérarchique a aussi un rôle essentiel puisqu'il conduit l'entretien professionnel annuel et rédige le rapport d'aptitude professionnelle, appréhendant ainsi les qualités et compétences de l'agent.

V. L'examen des dossiers

Conformément à la demande du MESRI, l'UCBL requiert une expertise appropriée des dossiers de candidatures avant de procéder à un classement issu d'un examen collégial.

Pour ce faire, l'analyse des dossiers de demande de promotion est réalisée par des groupes d'experts métiers volontaires nommés par le Président de l'université. Cette expertise a pour objectif de préparer le travail de la commission d'interclassement des dossiers de promotion, qui fera une proposition finale au Président de l'UCBL.



1. L'appel à candidature d'experts

En amont de la campagne d'avancement, l'administration de l'UCBL fait appel à des personnels volontaires souhaitant participer, en tant qu'experts, à l'examen des dossiers d'avancement. Les experts étudient principalement les dossiers d'agents de leur filière et d'une catégorie équivalente ou inférieure à la leur. Ainsi :

- les agents de catégorie A peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents de catégories A, B et C;
- les agents de la catégorie B peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents de catégories B et C;
- les agents de la catégorie C peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents des catégories C.

Le recrutement des experts se fait via un appel à candidature large, auxquels les agents titulaires BIATSS, enseignants et enseignants chercheurs répondront par l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation. De cet appel à candidatures seront retenus entre autres, dans un souci de maintien de collégialité, des agents issus de la représentativité syndicale permettant la prise en compte des résultats des élections des CPE.

Pour prétendre au titre d'expert, l'agent doit avoir une connaissance pratique des métiers concernés. Il peut ainsi être un agent de la BAP ou de la filière concernée ou un agent travaillant avec la BAP ou la filière concernée.

Afin d'apporter une analyse exogène, un agent au plus hors de la filière ou de la BAP considérée ou issu du corps des enseignants-enseignants chercheurs pourra faire partie de chaque groupe d'expert. Sont concernés :

- des experts issus de la filière ITRF BAP F pour siéger au sein des groupes de travail dédiés à la filière bibliothèque;
- des experts issus de la filière bibliothèque pour siéger au sein des groupes d'expertise de la BAP F;
- des experts issus de la filière ITRF BAP J pour siéger au sein des groupes d'expertise de la filière AENES;
- des experts issus de la filière AENES pour siéger au sein des groupes d'expertise de la BAP J;
- des enseignants chercheurs, notamment pour la filière ITRF concernant les BAP techniques et scientifiques (A à D);
- des membres du rectorat (administration/OS) pour siéger au sein des groupes de travail dédiés à la filière AENES.

Les experts doivent toutefois respecter les conditions d'appartenance à une catégorie équivalente ou supérieure.

La liste des experts est fixée par un arrêté du Président de l'UCBL, qui a la possibilité d'accepter ou non les candidatures. Les experts métiers sont nommés jusqu'aux prochaines élections des CPE qui devraient se tenir en décembre 2022 puis ensuite pour une durée de quatre ans et signent une charte de déontologie avant d'exercer leur mission d'expert. Cette mission qui se



fait sur le temps de travail n'est pas rémunérée mais est valorisée dans le cadre de l'évaluation professionnelle.

En l'absence de candidatures d'expert suffisantes pour un groupe de travail en particulier, un tirage au sort parmi les personnels BIATSS titulaires concernés pourra être organisé afin de constituer un vivier d'experts suffisant.

2. Le vivier d'experts

Les agents ayant postulé à l'appel à candidature, remplissant les conditions d'éligibilité mais qui ne pourraient être retenus, du fait de l'atteinte du nombre d'experts pour chaque groupe de travail, constituent un « vivier » d'experts suppléants. L'administration peut faire appel à ce vivier si nécessaire, par exemple en cas d'absence d'un expert désigné, de lien hiérarchique d'un expert avec une personne promouvable ou si un expert est lui-même concerné par une promotion.

3. La composition des groupes de travail experts (GT experts)

Les dossiers sont étudiés par filière ainsi que par catégorie d'appartenance.

Les experts sont ainsi répartis en groupes de travail :

Filière Bibliothèques:

- Catégorie A : 2 experts issus du SNASUB FSU + 2 autres experts (4 experts) ;
- Catégorie B : 2 experts issus du SNASUB FSU + 2 autres experts (4 experts) ;
- Catégorie C : 2 experts issus du SNASUB FSU + 2 autres experts (4 experts)

Filière AENES:

- Catégorie A: 1 expert issu de l'UNSA + 3 autres experts (4 experts);
- Catégorie B : 2 experts issus du SNASUB-FSU + 2 autres experts (4 experts) ;
- Catégorie C: 1 expert issu du SNASUB + 1 experte issue de l'UNSA + 2 autres experts (4 experts).

Filière ITRF:

- Catégorie A: 2 experts issus du SNPTES + 2 autres experts donc 4 experts par GT;
- Catégorie B : 2 experts issus du SNPTES + 2 autres experts donc 4 experts par GT;
- Catégorie C : 2 experts issus du SNPTES + 1 expert issu de la CGT Sud + 3 autres experts donc 6 experts par GT.

En ce qui concerne la filière ITRF, afin d'organiser une analyse des dossiers d'avancement par spécialité et assurer l'étude d'un nombre homogène de dossiers, les groupes d'experts sont distingués suivant les BAP, de la manière suivante :

- BAP A à D;BAP E;BAP F;BAP G;
- BAP J.



4. L'organisation de l'expertise

Les experts auront accès aux dossiers de candidature sous format dématérialisé via une plateforme Sharepoint.

Ces experts, sur la base des critères retenus dans ces LDG, analysent de manière collégiale les dossiers de candidature et émettent un avis motivé sur chacun de ces dossiers en précisant si la candidature est proposable prioritairement, proposable ou non proposable. Cet avis motivé est formalisé dans une grille d'analyse individuelle.

L'objectif à l'issue des travaux en groupes est de parvenir à un consensus permettant la proposition d'une seule liste des agents prioritairement proposables (et le cas échéant proposables) à la commission d'interclassement. En cas de désaccord et d'impossibilité de faire remonter une seule liste, plusieurs listes peuvent être remontées à la commission d'inter classement qui arbitrera.

Les experts ont toute latitude pour s'organiser : répartition de la lecture des dossiers, lecture en binôme-trinôme, réunion collégiale en présentiel ou distanciel ...

5. Les critères d'appréciation et de classement des dossiers

Les dossiers des candidats à l'avancement sont examinés selon des critères préétablis et communs à tous les groupes de travail, en sus de l'appréciation portée par le supérieur hiérarchique et le directeur de la structure de rattachement de l'agent :

CRITERES	PRECISIONS
	 la richesse et la diversité du parcours professionnel (nombre et nature des postes occupés, diversité des missions; travaux de recherche et les publications; notoriété scientifique le cas échéant);
	 l'étendue des missions et le niveau de responsabilité exercés ;
Parcours professionnel	 pour les agents de catégorie A et B, pourront être étudiés le montant des budgets gérés, le nombre d'agents encadrés comme l'expertise, la conduite de projet, la technicité, l'encadrement fonctionnel, etc.;
	 les compétences acquises ;
	– les formations suivies.
	 l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute, au dialogue, à la négociation en interne et externe;
Acquis de l'expérience	 la capacité de travailler en équipe ;
	 les capacités d'animation et d'impulsion du collectif de travail pour les catégories A et B.
Valeurs professionnelles	 l'implication de l'agent dans la vie de l'établissement : dans les instances de l'établissement, par une expérience de formateur, en tant que



CRITERES	PRECISIONS					
	membre de jury de concours, missions d'assistant de prévention, référent égalité/diversité ou tuteur, etc.					
Critères complémentaires	 la préparation aux examens professionnels et aux différents concours; la mobilité géographique, fonctionnelle ou sectorielle; la qualité du dossier : cohérence globale du dossier, notamment entre le rapport d'activité et le rapport d'aptitude, vulgarisation, qualités rédactionnelles, etc. 					

A valeur de dossier équivalente (d'après les critères listés ci-dessus), les critères de départage suivants sont utilisés :

- le rang de classement des années précédentes ;
- l'ancienneté dans le corps et dans le grade (à valeur professionnelle égale, priorité sera accordée à l'agent ayant une ancienneté supérieure);
- l'attente de 3 ans entre 2 avancements ;
- le nombre de promotions antérieures (à valeur égale, priorité sera accordée à l'agent n'ayant pas eu de promotion / un agent ayant obtenu dans sa carrière plus de deux avancements de grade ou de corps ne sera pas prioritaire);
- Il est précisé à cet égard que le terme de promotion s'entend par avancement au choix ou liste d'aptitude et que les agents ayant réussi un examen professionnel pourront présenter une demande d'avancement au choix dès l'année suivant l'obtention de leur examen professionnel.

Les experts disposent d'une grille d'évaluation commune d'aide à l'étude des dossiers. A partir de cette grille, ils ont pour mission de proposer de manière collégiale une liste des dossiers qui prend en compte les différents listés supra.

6. L'accompagnement des experts

Afin d'assurer un examen équitable et objectif, les experts seront accompagnés en amont par une formation spécifique au rôle d'expert.

VI. <u>La commission d'inter-classement</u>

Les groupes d'expertise transmettent à une commission d'inter-classement la ou les listes des candidats qui leur paraissent présenter les meilleurs dossiers.

La commission est composée des membres permanents suivants :

- le Directeur Général des Services qui la préside ;
- le Vice Président BIATSS ;
- la Directrice générale des services adjointe et en charge des ressources humaines et du service social.



Les autres membres de la commission sont des experts rapporteurs issus des groupes de travail. Les experts choisissent parmi eux, ceux qui rapporteront en instance collégiale sur l'ensemble des candidatures analysées, sur la base des grilles d'analyse individuelles et des avis motivés formulés.

La composition de la commission est variable selon les filières étudiées :

- 6 membres pour la filière Bibliothèque pour les 3 catégories de personnel (DGS, VP BIATSS, DGSA RH, Directrice du SCD, deux représentants experts métiers participant aux GT)
- 6 membres pour l'étude de la filière AENES (DGS, VP BIATSS, DGSA RH, un représentant du rectorat, deux représentants experts métiers participants aux GT)
- 8 membres pour l'étude de la filière ITRF (DGS, VP BIATSS, DGSA RH, un représentant pour chacun des 5 groupes d'experts BAP).

La commission a pour mission d'évaluer les dossiers de candidatures qui sont présentés par les experts rapporteurs des GT et de proposer une liste d'agents au Président de l'UCBL, avant une décision finale de ce dernier et une remontée au ministère (filière ITRF catégorie A et B et filière Bibliothèques ou au rectorat (filière AENES et ITRF catégorie C).

VII. Textes de référence

- loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique article 30 ;
- décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat;
- décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires – article 12.



CHARTE DE L'EXPERTISE DANS LE CADRE DES CAMPAGNES DE PROMOTION DES FILIERES AENES, BIB ET ITRF (BIATSS)

Dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des agents de l'enseignement supérieur, l'Université Claude Bernard Lyon 1 a décidé de mandater des experts et expertes qui auront pour mission d'étudier et apprécier l'ensemble des dossiers proposés pour une promotion (tableau d'avancement et liste d'aptitude).

Cette expertise est réalisée en amont de la commission d'interclassement et du classement des dossiers de promotion par ordre de mérite par le Président de l'UCBL.

Cette charte vise à rappeler les règles d'examen collégial et de classement des dossiers selon des conditions communes d'exemplarité.

Le terme d'expert utilisé dans cette charte est entendu comme un nom générique désignant la qualité d'expert, qu'elle soit rattachée à une femme ou un homme.

1. Conduite de l'expertise

Les groupes d'experts sont établis selon des critères de compétences et de connaissance pratique des métiers. L'expert est donc tenu d'appliquer un regard professionnel lié à ces compétences et connaissances dans le cadre de son analyse.

1.1. Présentation des experts

Les experts sont des agents volontaires. Ils sont nommés par le Président de l'UCBL, suite à un appel à candidature, à partir du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'aux prochaines élections des commissions paritaire d'établissement (CPE).

Une attention est portée sur la représentativité des experts, notamment sur l'équilibre entre services centraux, communs et composantes et sur la représentation des différents métiers au sein de chaque filière.

Le nombre d'experts peut, en outre, être adapté suivant les années, si le nombre de dossiers à étudier le requiert.

1.2. Reconnaissance de l'expertise

L'expert est désigné comme tel :

- pour son expertise métier et sa capacité à contribuer à l'évaluation des dossiers ;
- s'il a eu l'opportunité d'encadrer un agent exerçant les fonctions à évaluer dans le cadre de son expérience professionnelle;
- s'il a obtenu un ou des diplôme(s) de l'enseignement supérieur dans la ou les matière(s) portant sur les fonctions à évaluer.

Le lien de hiérarchie exclut la participation de l'expert à l'analyse d'un dossier.



Des experts issus d'autres BAP ou filières que celles concernées peuvent aussi participer à l'analyse des dossiers, afin d'apporter un regard extérieur. Les groupes de travail ne peuvent toutefois compter plus d'un expert hors BAP ou filière considérée.

L'appel à candidature permet de créer un « vivier d'experts », pouvant suppléer les groupes d'experts constitués. Ce vivier peut intervenir si le nombre de dossiers est conséquent ou en cas d'absence d'un expert principal.

1.3. Principes

Les membres des groupes d'experts s'engagent à respecter l'ensemble des principes déontologiques et d'éthique professionnelle suivants. Tout expert qui s'écarterait de ces principes en sera exclu.

Confidentialité

Le contenu des dossiers n'est visible que par les seuls experts du groupe de travail constitué.

L'expert respecte le principe de confidentialité des travaux du groupe de travail. Son travail d'analyse est partagé exclusivement avec les autres experts et la commission d'interclassement.

• Impartialité

L'expert doit faire preuve d'impartialité : aucun parti pris ne doit pouvoir lui être reproché. Par conséquent, s'il est conduit à devoir examiner le dossier d'un agent de sa connaissance qu'il estime ne pas pouvoir évaluer en toute impartialité, il en fait part au groupe d'expert concerné afin de soumettre l'analyse du dossier à un autre expert.

Neutralité

L'expert doit faire preuve de neutralité : il analyse les dossiers au regard des seuls critères réglementaires qui sont la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, sans autre distinction.

• Egalité de traitement

L'expert est garant de l'égalité de traitement entre des dossiers d'agents placés dans une situation professionnelle identique ou comparable.

Solidarité et collégialité

L'expert est partie prenante d'une entité collégiale qu'est le groupe d'expertise auquel il appartient. L'expert est solidaire de la décision du groupe de travail et tend à la convergence collective.

2. Modalités d'exercice de l'expertise

L'expert est chargé, à partir de ses connaissances pratiques des métiers, d'examiner et donner un avis sur les dossiers de candidature. Cet avis sert à préparer le travail de la commission de classement des dossiers de promotion.

Afin d'établir une liste de classement des candidats retenus harmonisée et respectueuse des principes énoncés ci-avant, l'UCBL accompagne les experts dans l'appréciation des candidatures via des critères et modalités d'étude des dossiers.

L'expert s'assure du départage des dossiers selon la grille d'analyse transmise à l'ensemble des experts et constituant un document de référence (en annexe). Cette grille doit être utilisée de manière identique pour tous les dossiers expertisés.



Je soussigné M./Mme
M'engage à respecter la présente charte.
Le xx/xx/xxxx, à
Signature :

Références:

- Lignes directrices de gestion de l'UCBL (annexe n°1)
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours des personnels de bibliothèques, des personnels ingénieurs, et des personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (annexe n°2)



Grille individuelle d'analyse des dossiers pour le tableau d'avancement et la liste d'aptitude des personnels ITRF, BIB et AENES

Informations concernant le ou la candidate

Nom:
Prénom :
Catégorie :
Corps:
Grade :
Poste occupé :
Composante/service/direction :
Ancienneté sur le poste :
Candidat(e) à la liste d'aptitude : □ Oui □ Non
Candidat(e) au tableau d'avancement : □ Oui □ Non

Examen du dossier

Parcours professionnel

Indicateur	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non concerné(e)	Observations
Richesse et diversité du						
parcours professionnel						
(notamment mobilité						
géographique, fonctionnelle ou sectorielle)						
Etendue des missions et						
niveau de responsabilité						
exercés						
(budget géré, effectifs encadrés,						
encadrement d'étudiente, conduite						
encadrement d'étudiants, conduite de projet)						
Participation ou aide à						
l'enseignement et/ou à la						
recherche						
Compétences/technicités						
acquises						
Formations suivies						





Acquis de l'expérience

Indicateur	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non concerné(e)	Observations
Aptitude de l'agent à s'adapter						
à son environnement, à						
l'écoute, au dialogue, à la						
négociation en interne et						
externe						
Capacité à travailler en équipe						
et à s'insérer dans						
une organisation						
Capacités de participation,						
d'animation, d'impulsion						
du collectif de travail						

Valeurs professionnelles

Indicateur	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non concerné(e)	Observations
Implication dans la vie de l'établissement (dans les instances de l'établissement, formateur, membre de jury de concours, assistant de prévention, référent égalité/diversité ou tuteur)						
Aptitudes à exercer des missions de niveau supérieur						

Autres critères

Indicateur	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non concerné(e)	Observations
Préparation et participation						
aux examens professionnels						
et aux différents concours						
Qualité du dossier						
(cohérence globale du dossier,						
notamment entre le rapport						
d'activité et le rapport						
d'aptitude, vulgarisation,						
qualités rédactionnelles)						

Avis général :	
I	 □ Candidature proposable prioritairement □ Candidature proposable □ Candidature non proposable
Date : Signature :	



Formulaire de candidature pour l'expertise des dossiers de promotion des personnels BIATSS

Vous êtes personnel enseignant ou enseignant-chercheur au sein de l'UCBL et souhaitez participer à l'expertise des candidatures d'avancement et de promotion au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour les personnels BIATSS.

Pouvez-vous être expert ou experte?

L'analyse des dossiers de demande de promotion est réalisée par des groupes d'experts métiers volontaires nommés par le Président de l'université. Cette expertise a pour objectif de préparer le travail de la commission d'interclassement des dossiers de promotion, qui fera une proposition finale au Président de l'UCBL.

Afin d'élargir le périmètre d'agents éligibles à l'expertise des dossiers et d'offrir un regard extérieur, des personnels enseignants ou enseignants chercheurs peuvent être candidats à l'expertise, à condition d'avoir une connaissance pratique des métiers examinés. Un agent au plus hors de la filière ou de la BAP considérée ou issu du corps des enseignants-enseignants chercheurs pourra faire partie de chaque groupe d'expert.

En tant que personnel enseignant chercheur, vous pouvez apporter votre expertise pour la filière ITRF concernant les agents de catégorie A, B ou C des BAP techniques et scientifiques (A à D), dont les dossiers sont étudiés au sein d'un même groupe.

Votre situation	
Nom:	
Prénom :	
Corps : Grade :	
Poste occupé :	
Composante :	
J'ai déjà participé aux CPE pour l'analyse des dossiers de promotion : Je suis/j'ai déjà été expert de jury de concours ou de comité de sélection	□ Oui □ Non □ Oui □ Non



Je postule à la mission d'expert pour les filières et corps suivants (cocher les cases) :

Filière		Corps		Nombre indicatif d'experts par groupe de travail		
		IGR				
		IGE		4 à 6 experts par groupe et par		
ITRF		ASI		catégorie. Les BAP A à D étant étudiées au sein d'un même		
		TECH		groupe		
		ATRF		gioapo		

Merci de joindre à ce formulaire :

- Votre CV
- Une lettre de motivation
- La charte de l'expertise signée

Date:

Signature:

^{*}Le terme d'expert est entendu comme un nom générique désignant la qualité d'expert, qu'elle soit rattachée à une femme ou un homme



Formulaire de candidature pour l'expertise

des dossiers de promotion des personnels BIATSS

Vous êtes un agent BIATSS et vous souhaitez participer à l'expertise des candidatures d'avancement et de promotion au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour les personnels BIATSS.

Avant de compléter le formulaire en page 2, vous trouverez ci-dessous quelques indications quant à la constitution des viviers d'experts et d'expertes des trois filières BIATSS (ITRF, AENES et Bibliothèques).

1) De quelle <u>filière</u> pouvez-vous être expert ou experte?

L'analyse des dossiers de demande de promotion est réalisée par des groupes d'experts métiers volontaires nommés par le Président de l'université. Cette expertise a pour objectif de préparer le travail de la commission d'interclassement des dossiers de promotion, qui fera une proposition finale au Président de l'UCBL.

Pour participer à l'expertise, vous devez avoir une connaissance pratique des métiers concernés. Vous pouvez ainsi être un personnel de la filière concernée, et de la BAP concernée pour els ITRF ou un agent travaillant avec la BAP ou la filière concernée. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'objectif et le déroulé des expertises dans la charte de l'expertise que vous devrez signer.

Afin d'apporter une analyse exogène, un agent au plus hors de la filière ou de la BAP considérée ou issu du corps des enseignants-enseignants chercheurs pourra faire partie de chaque groupe d'expert. Sont concernés :

- des experts issus de la filière ITRF BAP F pour siéger au sein des groupes de travail dédiés à la filière bibliothèque,
- des experts issus de la filière ITRF BAP J pour siéger au sein des groupes d'expertise de la filière AENES,
- des experts issus de la filière bibliothèque pour siéger au sein des groupes d'expertise de la BAP F,
- des experts issus de la filière AENES pour siéger au sein des groupes d'expertise de la BAP J,

Vous préciserez ainsi dans le formulaire la ou les filières qui vous intéressent.

2) De quelle catégorie pouvez-vous être expert ou experte?

Les experts étudient les dossiers d'agents d'une catégorie équivalente ou inférieure à la leur. Ainsi :

- Les agents de catégorie A peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents de catégories
 A, B et C.
- Les agents de la catégorie B peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents de catégories B et C.
- Les agents de la catégorie C peuvent être experts pour évaluer les dossiers des agents des catégories C sauf pour les tableaux d'avancement vers la catégorie B.



Votre situation	
Nom:	
Prénom :	
Filière :	
BAP (pour les personnels ITRF) :	
Grade:	
Catégorie :	
Poste occupé :	
Service/Composante/Direction :	
J'ai déjà participé aux CPE pour l'analyse des dossiers de promotion : Je suis/j'ai déjà été expert de jury de concours :	□ Oui □ Non □ Oui □ Non
J'ai déjà examiné des candidatures, en tant que jury, pour un examen professionnel :	□ Oui □ Non

Je postule à la mission d'expert pour les filières et corps suivants (cocher les cases) :

Filière	е	Corps		Nombre indicatif d'experts par groupe de travail
		AAE		
AENES		SAENES		4 à 6 experts par catégorie
		ADJENES		
		IGR		
	IGE		4 à 6 experts par groupe et par	
ITRF		ASI		catégorie. Les BAP A à D étant étudiées au sein d'un même
		TECH		groupe
		ATRF		9
		Conservateurs Gaux		
		Conservateurs		
BIB □		Bibliothécaires		4 experts par catégories
	E	BIBAS		
		Magasiniers		

Merci de joindre à ce formulaire :

- Votre CV
- Une lettre de motivation
- La charte de l'expertise signée

Date:

Signature:

^{*}Le terme d'expert est entendu comme un nom générique désignant la qualité d'expert, qu'elle soit rattachée à une femme ou un homme



Formulaire de candidature pour l'expertise des dossiers de promotion des personnels BIATSS

Vous êtes personnel enseignant ou enseignant-chercheur au sein de l'UCBL et souhaitez participer à l'expertise des candidatures d'avancement et de promotion au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour les personnels BIATSS.

Pouvez-vous être expert ou experte?

L'analyse des dossiers de demande de promotion est réalisée par des groupes d'experts métiers volontaires nommés par le Président de l'université. Cette expertise a pour objectif de préparer le travail de la commission d'interclassement des dossiers de promotion, qui fera une proposition finale au Président de l'UCBL.

Afin d'élargir le périmètre d'agents éligibles à l'expertise des dossiers et d'offrir un regard extérieur, des personnels enseignants ou enseignants chercheurs peuvent être candidats à l'expertise, à condition d'avoir une connaissance pratique des métiers examinés. Un agent au plus hors de la filière ou de la BAP considérée ou issu du corps des enseignants-enseignants chercheurs pourra faire partie de chaque groupe d'expert.

En tant que personnel enseignant chercheur, vous pouvez apporter votre expertise pour la filière ITRF concernant les agents de catégorie A, B ou C des BAP techniques et scientifiques (A à D), dont les dossiers sont étudiés au sein d'un même groupe.

Votre situation	
Nom:	
Prénom :	
Corps : Grade :	
Poste occupé :	
Composante :	
J'ai déjà participé aux CPE pour l'analyse des dossiers de promotion : Je suis/j'ai déjà été expert de jury de concours ou de comité de sélection	□ Oui □ Non □ Oui □ Non



Je postule à la mission d'expert pour les filières et corps suivants (cocher les cases) :

Filière		Corps	Nombre indicatif d'experts par groupe de travail
		IGR	
		IGE	4 à 6 experts par groupe et par
ITRF □	ASI	catégorie. Les BAP A à D étant étudiées au sein d'un même	
		TECH	groupe
		ATRF	gioapo

Merci de joindre à ce formulaire :

- Votre CV
- Une lettre de motivation
- La charte de l'expertise signée

Date:

Signature:

^{*}Le terme d'expert est entendu comme un nom générique désignant la qualité d'expert, qu'elle soit rattachée à une femme ou un homme



Capacités d'accueil en deuxième ou troisième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2022-2023 Répartition par filière et parcours de formation

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L.631-1 et suivants et R.631-1 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R.631-1-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;

Vu la décision du conseil d'administration du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Considérant les échanges avec les services de l'agence régionale de santé (ARS) ;

Considérant les capacités de formation et les besoins de santé du territoire tels qu'ils ont été identifiés ;

Considérant la concertation menée avec les universités ne dispensant pas de formation du deuxième cycle des études de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, conformément aux dispositions du III de l'article R631-6-1 du code de l'éducation ;

Etant rappelé que lorsque le nombre de candidats ou leurs résultats ne permet pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil d'une formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour un groupe de parcours de formation antérieur, l'admission peut être proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire d'un autre groupe de parcours, en respectant les conditions de diversification prévues à l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 susvisé ;

STEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43; Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cédex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les capacités d'accueil en deuxième année ou troisième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2022-2023 fixés aux chiffres suivants (hors école de santé des armées) :

Article 1. Médecine :

- Admission au titre du 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation (PASS) : maximum 70% du nombre des places proposées ;
- Admission au titre du 1° du I de l'article R631-1 du code de l'éducation (L.AS) et autres voies : 30% du nombre de places proposées ;

	PASS	LAS1	***accès en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Admission directe (« passerelle »)	Capacités d'accueil totales
Faculté de médecine Lyon Est	378	55	80	27	540
Faculté de médecine Lyon Sud	280	40	60	20	400

Article 2. Maïeutique :

- •Admission au titre du 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation (PASS) : maximum 70% du nombre des places proposées ;
- Admission au titre du 1° du I de l'article R631-1 du code de l'éducation (L.AS) et autres voies : 30% du nombre de places proposées ;

	PASS	LAS1	***accès en 2ème ou 3ème année	Admission directe (« passerelle »)	Capacités d'accueil totales
Maïeutique UCBL - Lyon 1	33	5	7	3	48
Maïeutique UJM St Etienne par convention de partenariat*		2	1	/	12

^{*}Places réservées aux étudiants en PASS à l'université Jean Monnet à St Etienne

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP YON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécople : 04 72 43 10 20





Article 3. Odontologie :

•Admission au titre du 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation (PASS) : maximum 70% du nombre des places proposées ;

• Admission au titre du 1° du Î de l'article R631-1 du code de l'éducation (L.AS) et autres voies : 30% du nombre de places proposées ;

	PASS	LAS1	LAS2/LAS3*** ***accès en 2ème ou 3ème	Admission directe (« passerelle »)	Capacités d'accueil totales
Odontologie			<u> </u>		
UCBL - Lyon 1	42	6	8	4	60
Odontologie UJM St Etienne par convention de partenariat*	10	2	3	/	15
Odontologie JGA Grenoble par convention de partenariat**	8	5	6	/	19

^{*}places réservées pour les étudiants de l'université Jean Monnet St Etienne

Article 4. Pharmacie :

•Admission au titre du 2° du I de l'article R.631-1 du code de l'éducation (PASS) : maximum 50% du nombre des places proposées ;

• Admission au titre du 1° du Î de l'article R631-1 du code de l'éducation (L.AS) et autres voies : 50% du nombre de places proposées ;

	PASS	LAS1	***accès en 2ème ou 3ème année	Admission directe (« passerelle »)	Capacités d'accueil totales
Pharmacie UCBL - Lyon 1	94	37	56	13	200
Pharmacie UJM St Etienne par					
convention de partenariat*	29	11	17	/	57

^{*}places réservées pour les étudiants de l'université Jean Monnet St Etienne

STEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France,

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



^{**}Places réservées pour les étudiants de l'université Grenoble Alpes



Article 5. Publication:

La présente délibération sera publiée par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment sur les sites internet de l'Université et des composantes concernées.

Nombre de membres: 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne le 21 octobre 2021

Président l'Université/Claude Bernard Lyon 1

PRESIDEN

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



Création de l'AEU d'hypnose clinique et de dentisterie Eriksonnienne

Exposé des motifs :

Les soins prodigués par le chirurgien-dentiste sont source d'anxiété chez les patients. L'environnement de soins est stressant et la peur de la douleur est omniprésente. Cette anxiété est un réel frein dans les soins dentaires et aboutit souvent à l'évitement de la consultation chez le chirurgien-dentiste. C'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre ce stress et de rompre le cercle vicieux existant entre la peur du chirurgien-dentiste, la diminution de la fréquence des consultations et la mauvaise santé bucco-dentaire.

Ainsi, l'hypnose utilisée en pratique médicale, constitue un bon moyen de communication car elle permet d'instaurer une relation de confiance. La relaxation induite par l'hypnose procure un climat plus serein. Cette technique est particulièrement intéressante en odontologie. Elle permet au patient "d'être ailleurs", de s'évader et d'oublier ses peurs. Par sa relaxation et ses propres sources mentales, le patient devient donc acteur de ses soins.

L'approche par hypnose est également utile au praticien et à l'équipe médicale. Ce dernier ressent le stress du patient et son souci de prodiguer des soins sans douleur peut être anxiogène pour lui. Le rythme de travail et le maintien d'un haut niveau de concentration contribue à ce ressenti. Ce stress peut avoir de graves conséquences sur sa santé et parfois même aboutir à un syndrome d'épuisement professionnel.

Cette formation vise à former les praticiens à :

- Former les praticiens à l'intérêt de l'utilisation de l'hypnose Éricksonienne dans leur pratique professionnelle quotidienne au cabinet dentaire en systématisant la préparation mentale du patient
- Améliorer les pratiques en termes de prise en charge et de confort des patients lors des soins bucco-dentaires
- Permettre une prise en charge médicale adaptée dans un contexte des situation cliniques complexes (soins chez des enfants, soins pour des patients phobiques)
- Améliorer le confort de l'équipe médicale

Le tarif est proposé à 1457 €/an auquel se rajoutent les droits de scolarité (243 €)

Ancien tarif	Nouveau tarif
Sans objet	1457 €+ 243 € (droits de scolarité)=1700€

Le programme de la formation sur 1 année universitaire :

Enseignement théorique (magistral et dirigé)	34 h
Enseignement pratique	16 h

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR Odontologie en date du 24 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 12 octobre 2021;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la création de l'AEU d'hypnose clinique et de dentisterie Eriksonnienne INPI

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Pièces jointes : Maquette et budget

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président,

Frédéric FLEURY



CAHIER DES CHARGES:

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN DU - D.I.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DU - DIU en DPC est-elle souhaitée ?

☐ Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maguette.

☑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A: CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme : AEU d'Hypnose Clinique et de Dentisterie Eriksonnienne

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES – DESC – CAPACITE)

Résumé du projet :

- Former les praticiens à l'intérêt de l'utilisation de l'hypnose Éricksonienne dans leur pratique professionnelle quotidienne au cabinet dentaire en systématisant la préparation mentale du patient
- Améliorer les pratiques en termes de prise en charge et de confort des patients lors des soins bucco-dentaires
- Permettre une prise en charge médicale adaptée dans un contexte des situation cliniques complexes (soins chez des enfants, soins pour des patients phobiques)
- Améliorer le confort de l'équipe médicale

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalouniversitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Joindre obligatoirement le CV des intervenants et les déclarations de liens d'intérêt

Nom et qualité des intervenants – annexe 2

Nom et prénom du responsable Universitaire :

Pr. Jean-Christophe MAURIN

Spécialité : Odontologie Conservatrice Endodontie

Tel:

E-mail: jean-christophe.maurin@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie



Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

Pr. Jean-Christophe MAURIN

Spécialité : Odontologie Conservatrice Endodontie

Tel:

E-mail: jean-christophe.maurin@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie

Dr Bruno Delcombel

Spécialité : Chirurgien-Dentiste

E-mail : hypnosedelcombel@yahoo.fr UFR de rattachement : Odontologie

Concepteur du programme :

- Pr JC Maurin, PU-PH, UCBL 1

- Dr Bruno Delcombel, chargé d'enseignements, UCBL 1

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels ...).

Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

Les soins prodigués par le chirurgien-dentiste est source d'anxiété chez les patients. L'environnement de soins est stressant et la peur de la douleur est omniprésente. Cette anxiété est un réel frein dans les soins dentaires et aboutit souvent à l'évitement de la consultation chez le chirurgien-dentiste. C'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre ce stress et de rompre le cercle vicieux existant entre la peur du chirurgien-dentiste, la diminution de la fréquence des consultations et la mauvaise santé bucco-dentaire.

Ainsi, l'hypnose utilisée en pratique médicale, constitue un bon moyen de communication car elle permet d'instaurer une relation de confiance. La relaxation induite par l'hypnose procure un climat plus serein. Cette technique est particulièrement intéressante en odontologie. Elle permet au patient "d'être ailleurs", de s'évader et d'oublier ses peurs. Par sa relaxation et ses propres sources mentales, le patient devient donc acteur de ses soins.

L'approche par hypnose est également utile au praticien et à l'équipe médicale. Ce dernier ressent le stress du patient et son souci de prodiguer des soins sans douleur peut être anxiogène pour lui. Le rythme de travail et le maintien d'un haut niveau de concentration contribue à ce ressenti. Ce stress peut avoir de graves conséquences sur sa santé et parfois même aboutir à un syndrome d'épuisement professionnel.

Ce programme est destiné à permettre une familiarisation des praticiens avec ces nouvelles techniques.

☑Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,...)

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.

Cette formation vise à former les praticiens à :

- intégrer les concepts et le cadre de mise en œuvre de l'hypnose
- intégrer les modalités et techniques de l'hypnose
- connaître les inductions hypnotiques rapides spécifiques à l'odontologie
- préparer et mettre en place une séance d'hypnose
- Pratiquer une hypnose au cabinet dentaire et d'application immédiate au fauteuil

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.

☑ 1 année universitaire

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : 34 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 16 heures

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

- Les chirurgiens-dentistes français
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire français
- Docteurs en Médecine qualifiés en Chirurgie-Orale
- Les internes en Odontologie français
- Les chirurgiens-dentistes étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF

Mode(s) d'exercice du participant :

☑ Libéral ☑	🛚 Salarié (cen	tre de santé conventionné) 🗹 Autres salariés (y compris
hospitaliers)	☐ Etudiants	☐ Demandeurs d'emploi	☑ Autres : préciser : interne en
Odontologie			

Effectif minimum et maximum:

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10 Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Mode de sélection des candidats :

Préciser les pièces à fournir par les candidats (ex : CV, lettre de motivation ...)

x dossier/ CV + LM

Mode de communication :

Préciser comment l'information de l'existence de l'AEU sera communiquée.

PLAQUETTE ODONTOLOGIE + OFFRE DE FORMATION Lyon 1 + site FOCAL

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Paragraphe 8 - Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en oeuvre

Favorisant l'interactivité dans la formation et l'acquisition d'une « expertise » professionnelle... Joindre obligatoirement un exemplaire des documents remis aux participants (pré, post-test, fiches méthodes etc.)

Méthodes pédagogiques utilisées (présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning....): **Présentiel + atelier pratique**

- Méthode expositive sous forme magistrale en présentiel
- Outils : power point commenté, fiches techniques
- Méthode active (Travaux pratiques)

Un support est-il remis aux participants?	☑ Oui	Non
---	-------	-----

La nature du support (Préciser et fournir obligatoirement les supports de cours qui devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle....) :

Outre les supports classiques type ppt, les praticiens auront à leur disposition des vidéos réalisées par l'équipe pédagogique.

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Joindre annexe 8 (fournie)

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire) :
 - ☑ Contrôle continu : A l'issue de chaque séminaire (au bout de 2 jours) d'enseignement pratique et théorique a lieu une évaluation par QCM
 - ☑ Rédaction d'un mémoire
- Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ? chaque épreuve coefficient





 Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune : 10 QCM/séminaire

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit) :

☑ moyenne à chaque épreuve

- Nombre de sessions : 2
- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
 - Si oui quelles épreuves sont concernées ? QCM
 - Pour quelle durée ? 2 ans
 - Dans quelles conditions ? avoir la moyenne
- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes) Joindre le budget détaillé – Annexe 9

- Formation Initiale (FI): 700€

- Formation Continue (FC): 1700€

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaître les liens d'intérêt aux stagiaires.

Joindre obligatoirement les déclarations de conflit d'intérêt.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme et des intervenants- annexe 10

En tant que responsable pédagogique, je m'engage :

- à remplir une déclaration de lien d'intérêt
- à faire remplir à tous les intervenants une déclaration de lien d'intérêt.
- à remettre ces documents à FOCAL avant le début de l'action de formation.
- à ce que tous les intervenants déclarent leurs liens d'intérêts aux participants.



Date : 20/07/2021 Signature du responsable pédagogique :

A A

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté. Joindre obligatoirement la déclaration d'indépendance de contenu rempli par le responsable Universitaire.

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 11

	ue responsable pédagogique, je m'engage à par rapport à l'industrie pharmaceutique	ı garantir l'indépendance du contenu de la
Date :	20/07/2021	Signature du responsable pédagogique :

Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

	Signature du responsable d'enseignement
Rapporteur :	Référence de validation du projet
Commission des diplômes :	de DPC : DPC/17/



Annexe 2 : Noms et qualité des intervenants

Pr JC Maurin – PU-PH

Dr B. Delcombel – Chirurgien-dentiste – chargé d'enseignement

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Pr Jean-Christophe MAURIN – PU-PH

Dr Bruno DELCOMBEL – Chirurgien-dentiste – chargé d'enseignement

Pr Béatrice THIVICHON – PU-PH

Pr Jean-Jacques MORRIER – PU-PH

Pr Cyril VILLAT - PU-PH

Dr Marion LUCCHINI – MCU-PH

Dr Guillemette LIENHART – AH-U

Dr Julie SANTAMARIA – PH- Chargée d'enseignement

Rôle du conseil pédagogique

Elaboration du programme pédagogique, contrôle du contenu et des libellés des QCM Validation des sujets de mémoire, suivi de la rédaction du mémoire

Annexe 4 : Avis du collège

Pas de collège



Annexe 5 : Programme et planning détaillés prévisionnels



PROGRAMME DE LA FORMATION			
Intitulé exact de la formation			
Prises en charges possibles DPC : □ oui FIFPL : □ oui □ non □ non			
Responsable(s) pédagogique (s) Nom: Pr. Jean-Christophe MAURIN Qualité: PU-PH. Téléphone: 04.78.77.87.58 Mail: jean-christophe.maurin@univ-lyon1.fr			
Nom : Dr Bruno DELCOMBEL Qualité : Docteur en chirurgie-dentaire — Chargé d'enseignement Téléphone :			
Contact pédagogique Nom : Pr. Jean-Christophe MAURIN Téléphone : 04.78.77.87.58 Mail : jean-christophe.maurin@univ-lyon1.fr			
Equipe pédagogique Nom : Pr. Jean-Christophe MAURIN Qualité : PU-PH Modalité d'intervention : ☑ Conférencier, ☑ Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier - Simulation			
Nom : Dr Bruno DELCOMBEL Qualité : Docteur en chirurgie-dentaire – Chargé d'enseignement Modalité d'intervention : ☑ Conférencier, ☑ Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique - Simulation			
Nom : Dr Marion LUCCHINI Qualité : MCU-PH Modalité d'intervention : ☑ Conférencier, ☑ Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation			
Nom : Pr Jean-Jacques MORRIER Qualité : PU-PH Modalité d'intervention : ☑ Conférencier, ☑Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation			
Nom : Pr Béatrice THIVICHON-PRINCE Qualité : PU-PH Modalité d'intervention : ☑ Conférencier, ☑ Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation			





Nom : Pr Cyril VILLAT Qualité : PU-PH	
Modalité d'intervention :	☐ Conférencier, ☑Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation
Nom : Dr Guillemette LIE Oualité : AH-U	NHART
Modalité d'intervention :	 ☑ Conférencier, ☑ Animateur de TP, ☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation
Nom : Dr Julie SANTAMAI	RIA
Qualité : PH – Chargé d'e	nseignement
Modalité d'intervention :	☐ Conférencier, ☐ Canimateur de TP,

Public concerné

☑ Autre (précisez) : Atelier pratique – Simulation

- Les chirurgiens-dentistes français

- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire français
- Les internes en Odontologie français
- Docteurs en Médecine qualifiés en Chirurgie-Orale
- Les chirurgiens-dentistes étrangers
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers

Effectifs

Minimum: 10 Maximum: 20

Pré requis/Niveau exigé

Docteur en chirurgie dentaires

Pour les étrangers :

- Les chirurgiens-dentistes étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF

<u>Dates</u>				
Du 2 décembre 2021 au 9 juin 2022				
<u>Horaires</u>				
De 8h30 à 12h et de 14h à 17h ou 18h				
<u>Durée</u>				
Nombre de jour(s): 7				
Nombre d'heures : 50h				
<u>Lieu</u>				
Faculté d'Odontologie				
<u>Tarifs</u>				
Prise en charge individuelle et employeur: 1700 €				

Con	tact	24	lmi	ini	el	trat	Hif
COIL	<u>tact</u>	au		<u> </u>	13	<u>ы а</u>	ш.

Nom : Gestionnaire de Formation continue

Téléphone : Tél : 04-78-77-86-92

Fax: 04.78.77.87.12

Mail: Balp.FormationContinue.Odontologie@univ-lyon1.fr

http://focal.univ-lyon1.fr/sante/php

N° organisme de formation : 8269P000169 – Université Claude Bernard Lyon 1

Modalités d'inscription

- ☑ Par ordre d'arrivée des bulletins ou dossiers d'inscription complets
- ☐ Par commission
- ☑ Par accord du responsable pédagogique
- □ Par validation de pré-test





E Fournir un CV	□ Autre (préciser) :							
□ Une lettre de motivation □ Copie des diplomes antérieurs □ Autre (preciser): Movens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre Formation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ Ø Exposes théoriques type cours magistral Ø Animation de groupe de travail/débat □ Jeux de rolle □ Etudes de cas □ Travaux Pratiques □ Travaux Pratiques □ Travaux Pratiques □ Présentain audiovisuelle (preciser si powerpoint, video): □ Interface numérique (preciser si forum, visicoenference): □ Usite de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (preciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, _): Ppt sur Claroline connect □ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires □ Autre (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, _): Ppt sur Claroline connect □ Supports papier : sur demande ☑ □ Supports papier : sur demande ☑ □ Supports papier : sur demande ☑ □ Supports papier □ Supports papier □ Supports papier □ Supports □ S	☑ Fournir up CV	7/ Foursir up CV						
□ Copie des diplômes antérieurs □ Autre (preciser): Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre Exposés théoriques type cours magistral Animation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ Exposés théoriques type cours magistral Animation de groupe de travail/débat Jeux de role Etudes de cas Travaux Pratiques Travaux Dirigés Simulation en plateau technique Présentation audiovisuelle (preciser si powerpoint, video): Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): Visite de service ou de structure Stage Dossiers techniques remis aux stagiaires Dusports de cours remis aux stagiaires Supports de cours remis aux stagiaires Supports de cours remis aux stagiaires Autre (préciser): Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect Outre Préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline connect								
Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre □ Formation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ □ Exposés théoriques type cours magistral □ Animation de groupe de travali/débat □ Jeux de role □ Etudes de cas □ Travaux Pratiques □ Travaux Dringes □ Simulation en plateau technique □ Présentain audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo) : □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence) : □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence) : □ Stage □ Dossilers techniques remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Autre (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline connect oul ☑ Supports papier : sur demande ☑ □ Supports papier : sur demande ☑ □ Supports papier : sur demande □ : sur demande □ : sur demande □ : sur demande □ : sur demand								
Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre								
□ Formation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ □ Exposés théoriques type cours magistral □ Jeux de rôle □ Etudes de cas □ □ Travaux Pratiques □ Travaux Dirigés □ Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (preciser si powerpoint, video) : □ Interface numérique (preciser si formun, visiconférence) □ Siste de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports pédagogiques mis à disposition des staglaires ■ Numérique (préciser si powerpoint, video, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline Connect □ Supports papier : sur demande ☑ ■ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel ■ Type DE DISPOSITIF ■ EVALUATION CONTINUE ■ EVALUATION DE FIN DE FORMATION □ Exaluation pratique □ Mise en situation □ Debriefing □ X □ Desirefing □								
□ Formation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ □ Exposés théoriques type cours magistral □ Autre (préciser si powerpoint, video) : □ Italian en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, video) : □ Interface numérique (préciser si form, visiconférence) : □ Interface numérique (préciser si form, visiconférence) : □ Istage □ Dossiers techniques remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports pédagogiques mis à disposition des staglaires Numérique (préciser si powerpoint, video, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline Connect Oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION □ Exclusion pratique □ Mise en situation □ Debriefing □ X □ Debriefing □ X □ Destre à réaliser □ X □ Destre à réaliser □ X □ Destre des age □ Soutenance □ X □ Cuestionnaire d'évaluation □ de la formation □ de la formation □ Autre (préciser) □ Stage □ Misence □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen cral □ Memoire □ Mise en situation □ Memoire □ Stage □ Mise en situation □ Memoire □ Stage □ Mise en situation □ Memoire □ Memoire □ Stage □ Misence □ Stage □ Misence □								
□ Formation ouverte à distance : Synchrone □ / Asynchrone □ □ Exposés théoriques type cours magistral □ Autre (préciser si powerpoint, video) : □ Italian en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, video) : □ Interface numérique (préciser si form, visiconférence) : □ Interface numérique (préciser si form, visiconférence) : □ Istage □ Dossiers techniques remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Supports pédagogiques mis à disposition des staglaires Numérique (préciser si powerpoint, video, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline Connect Oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION □ Exclusion pratique □ Mise en situation □ Debriefing □ X □ Debriefing □ X □ Destre à réaliser □ X □ Destre à réaliser □ X □ Destre des age □ Soutenance □ X □ Cuestionnaire d'évaluation □ de la formation □ de la formation □ Autre (préciser) □ Stage □ Misence □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen cral □ Memoire □ Mise en situation □ Memoire □ Stage □ Mise en situation □ Memoire □ Stage □ Mise en situation □ Memoire □ Memoire □ Stage □ Misence □ Stage □ Misence □	Moyens nédac	ioniques techniques et d'enc	adrement mis en œuvre					
Ø Exposés théoriques type cours magistral Ø Animation de groupe de travail/débat □ leux de role □ Etudes de cas Ø Travaux Pratiques □ Travaux Pratiques □ Travaux Dirigés Ø Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo): □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oul Ø Supports papier : sur demande Ø □ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel □ TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X □ Entretien □ Evaluation pratique Mise en situation □ Debriefing Memoire □ Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance □ Cuestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) □ Mise en situation □ Stage □ Memoire □ Stage □ Mise en situation □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen ecrit □ Examen errit □ Examen oral □ Memoire □ Stage □ Mise en situation	Moyens pedag	jogiques techniques et a ence	durement mis en œuvre					
□ Animation de groupe de travail/débat □ Jeux de rôle □ Etudes de cas □ Travaux Pratiques □ Travaux Dirigés □ Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo): □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): □ Interface numérique semis aux stagiaires □ Susports de cours remis aux stagiaires □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien X □ Sutuation pratique Mise en situation □ Débriefing Mémoire □ Sudeanance □ X Ouestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) □ Mise en situation □ Présence □ Examen écrit □ Examen ecrit □ Examen oral □ Mémoire □ Stage								
□ Leux de role □ Etudes de cas □ Travaux Pratiques □ Travaux Diriges □ Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, video): □ Interface numérique (préciser si forum, visicoonférence): □ Stage □ Dossiers techniques remis aux staglaires □ Stage □ Dussiers techniques remis aux staglaires □ Supports de cours remis aux staglaires □ Autre (preciser): □ Supports pédagogiques mis à disposition des staglaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier: sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM								
□ Etudes de cas □ Travaux Pratiques □ Travaux Dirigés □ Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo); □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence); □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence); □ Interface numérique semis aux stagiaires □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oul ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien □ Evaluation pratique □ Evaluation pratique □ Mise en situation □ Débriefing □ Cherrierien □ X X □ Dossier à réaliser Rapport de stage □ Soutenance □ X X □ Cuestionnaire d'évaluation de la formation □ Autre (préciser) □ Validation □ Autre (préciser) □ Stage □ Mise en situation □ Mémoire □ Stage □ Stage □ Stage □ Stage □ Mise en situation □ Mémoire □ Stage □ Stage □ Mise en situation □ Mémoire □ Stage □ Mise en situation □ Mise en sit		iil/débat						
☐ Travaux Pratiques ☐ Travaux Dirigés ☐ Simulation en plateau technique ☐ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo): ☐ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): ☐ Stage ☐ Dossiers techniques remis aux staglaires ☐ Supports de cours remis aux staglaires ☐ Autre (préciser): ☐ Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect Oul ☑ Supports pádagogiques mis à disposition des staglaires Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien X Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Némoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation de la formatio								
□ Travaux Dirigés Simulation en plateau technique □ Présentation audiovisuelle (preciser si forum, visioconférence): □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): □ Visite de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Autre (préciser): ■ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): ■ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION ○CM X Entretien □ Evaluation pratique Mise en situation □ Débriefing Mémoire								
□ Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, video): □ Interface numérique (préciser si forum, visioconférence): □ Visite de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): ■ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien □ Evaluation pratique Mise en situation Debriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation ☑ Présence □ Examen écrit □ Examen écrit □ Examen ecrit □ Examen oral Mémoire Stage Mise en situation Control of the province of the pro								
□ Interface numérique (preciser si forum, visioconférence): □ Visite de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): ■ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien □ Evaluation pratique Mise en situation □ Debriefing Mémoire Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Questionnaire d'évaluation de la formation □ Présence □ Examen écrit □ Examen oral □ Mémoire □ Stage □ Mise en situation □ Présence □ Examen oral	☑ Simulation en plateau technic							
□ Visite de service ou de structure □ Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Autre (préciser): □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): □ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien □ Evaluation pratique □ Mise en situation □ Débriefing □ Mémoire □ Dossier à réaliser □ Rapport de stage Soutenance □ Questionnaire d'évaluation □ de la formation □ Autre (préciser) □ Validation □ Présence □ Examen écrit □ Examen oral □ Mémoire □ Stage □ Mise en situation								
Stage □ Dossiers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION ☐ QCM X Entretien □ Evaluation pratique □								
□ Dosslers techniques remis aux stagiaires □ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Dépriefing Mémoire X Dossier à réaliser X Rapport de stage X Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation X Autre (preciser) Validation ☑ Présence ☑ Examen écrit Examen oral Ø Mémoire Stage Mise en situation		ai e						
□ Supports de cours remis aux stagiaires □ Autre (préciser): □ Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui □ Supports papier : sur demande □ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X □ EVALUATION DE FIN DE FORMATION □ EVALUATION □ EVALUATION DE FIN DE FORMATION □ EVALUATION □ EVALUATI		x stagiaires						
Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline Connect oui ☑ Supports papier : sur demande ☑ Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation ✓ Présence ☑ Examen écrit □ Examen oral ☑ Mémoire Stage □ Mise en situation								
Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF,): Ppt sur Claroline Connect oui Supports papier: sur demande Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Ouestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Validation Validation Suppose de Stage Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Mémoire Stage Mémoire Stage Mémoire								
Connect oui Supports papier: sur demande Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Ouestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Présence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Stage Mémoire Stage	<u>Supports</u>	s pedagogiques mis à disposi	tion des stagiaires					
Connect oui Supports papier: sur demande Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Cuestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Présence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Stage Mémoire Stage Stage Mémoire Stage Suit Stage Mémoire Stage Suit Stage Mémoire Stage Stage Mémoire Stage Stage Mise en situation	Numérique (préciser si powerpoint	, vidéo, enregistrement de conféren	ce, cours en ligne, PDF,) : Ppt sur Claroline					
Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM		3	•					
Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM	oui 🗹							
Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Présence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Mémoire Stage Mémoire Stage Mémoire Stage Mise en situation	Out E							
TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien	Supports papier : sur demande	<u> </u>						
TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION OCM X Entretien								
TYPE DE DISPOSITIF EVALUATION CONTINUE EVALUATION DE FIN DE FORMATION QCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance X Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Validation Frésence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Mise en situation	Dispositif permettant de su		tion des résultats d'une formation en					
QCM X Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Validation Validation Validation Validation Validation Validation Validation Validation		·						
Entretien Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Validation Validation Validation Validation Stage Mémoire Stage Mise en situation			EVALUATION DE FIN DE FORMATION					
Evaluation pratique Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Validation Autre (préciser) Validation Validation Validation Wemoire Stage Stage Mémoire Stage Mise en situation		X						
Mise en situation Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Validation Autre (préciser) Validation Validation Validation Wemoire Examen oral Mémoire Stage Mise en situation								
Débriefing Mémoire X Dossier à réaliser Rapport de stage Soutenance Validation de la formation Autre (préciser) Validation ✓ Présence ✓ Examen écrit □ Examen oral ✓ Mémoire □ Stage □ Mise en situation			+					
Mémoire X Dossier à réaliser								
Rapport de stage Soutenance Vuestionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Présence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Mise en situation	Mémoire		X					
Soutenance Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation Présence Examen écrit Examen oral Mémoire Stage Mise en situation								
Questionnaire d'évaluation de la formation Autre (préciser) Validation ✓ Présence ✓ Examen écrit □ Examen oral ✓ Mémoire □ Stage □ Mise en situation								
de la formation Autre (préciser) Validation ✓ Présence ✓ Examen écrit □ Examen oral ✓ Mémoire □ Stage □ Mise en situation			X					
Autre (préciser) Validation ✓ Présence ✓ Examen écrit □ Examen oral ✓ Mémoire □ Stage □ Mise en situation								
Validation ☑ Présence ☑ Examen écrit □ Examen oral ☑ Mémoire □ Stage □ Mise en situation								
 ☑ Présence ☑ Examen écrit ☐ Examen oral ☑ Mémoire ☐ Stage ☐ Mise en situation 	7.5410 (p. 661561)	Autic (precise)						
 ☑ Présence ☑ Examen écrit ☐ Examen oral ☑ Mémoire ☐ Stage ☐ Mise en situation 		X 11 1 11						
 ☑ Examen écrit ☐ Examen oral ☑ Mémoire ☐ Stage ☐ Mise en situation 	☑ Présence	<u>validation</u>						
 □ Examen oral ☑ Mémoire □ Stage □ Mise en situation 								
☐ Stage ☐ Mise en situation								
☐ Mise en situation								
	□ Stage							
- Marie (preciser) .	☐ Mise en situation							

<u>Objectifs</u>

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de diagnostiquer et d'orienter vers les thérapies endodontiques afin d'améliorer la prise en charges des patients.





L'objectif de la formation est de comprendre l'anamnèse, le motif de consultation, les examens complémentaires, le diagnostic et le plan de traitement comprenant toutes les options thérapeutiques.

Programme détaillé

Jour 1 : Définitions et principe de l'hypnose - 2 Décembre 2021

8h – 8h30 Accueil

8h30 - 10h Historique de L'hypnose

10h - 10h 30 PAUSE

10h 30 – 12h Apports de l'hypnose clinique en dentisterie – vidéos

13h30 - 15h 30 Training en binôme : technique d'accompagnement sur un souvenir agréable.

15h 30 – 16h PAUSE 16h – 18h Débriefing

Jour 2 : Mise en place d'une catalepsie et d'un signaling – 3 Décembre 2021

8h30 - 10h Démonstration et exercices

10h – 10h 30 PAUSE

10h30 – 12h Training en binôme ; Débriefing

13h30 – 15h 00 Technique d'accompagnement sur un souvenir, avec approfondissement de la

transe

15h – 15h30 PAUSE

15h 30 – 17h Démonstrations cliniques – vidéos - Debriefing

Jour 3 : Principes de base de la « Dentisterie Ericksonienne » – 17 Mars 2021

8h30 - 10h « Psychodontogénèse du fauteuil dentaire » : Définition et applications

10h – 10h 30 PAUSE

10h 30 – 12h Techniques appropriées pour chaque particularité de soins dentaires

13h30 - 15h Applications cliniques

15h – 15h30 PAUSE

15h30 - 18h Ateliers pratiques – Vidéos - Debriefing

Jour 4 : Induction « Horloge universelle » – hypno-analgésie - 18 Mars 2021

8h30 – 10h Principes et démonstrations- vidéos d'autres domaines pour montrer l'universalité

de la technique

9h30 – 10h00 Applications au domaine dentaire

10h - 10h 30 PAUSE

10h30 – 12h Mises en situation clinique Training en binômes

13h30 – 15h00 Utilisation des neurones miroirs

15h – 15h30 PAUSE

15h30 – 16h00 Exercices d'hypno- analgésie en situation clinique 16h00 – 16h30 Tronculaire hypnotique. Vidéos - Debriefing 16h30 – 18h00 Les suggestions post-hypnotiques, exercices

Jour 5 : Les enjeux psychologiques au cabinet dentaire – 19 Mai 2022

8h30 - 10h La maîtrise en fonction des soins

10h – 10h 30 PAUSE

10h 30 – 12h Mise en pratique au fauteuil

13h30 - 15h 00 Training en binôme

15h – 15h30 PAUSE

15h 30 – 18h Discussions et vidéos cliniques





Jour 6 : La préparation mentale du patient – 20 Mai 2022

8h30 – 10h E.N.C. : Principe de « L'Exaltation Neuronale Ciblée. »

10h – 10h 30 PAUSE

10h30 – 12h Prise en charge des enfants : technique « de la ficelle » de Gaston Brosseau

Ateliers pratiques

14h00 –16h30 Jeux des questions – réponses/ vidéos d'illustration

Jour 7 : Présentation des mémoires : 9 juin 2022

9h00 – 12h00 : Présentation des mémoires

14h00 – 16h00 : Fin des présentations des mémoires

Contrôle en situation clinique des participants en fonction des exposés cliniques présentés

Je soussigné(e)	, responsable pédagogique de la
formation, atteste de l'exactitude des inform	nations communiquées ci-dessus.
Fait à :	Signature :
le:	

Annexe 6 : Lieux de stage agréés : UFR d'Odontologie de Lyon



Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné

spé	decins spécialistes autres que les cialistes en médecine générale Anatomie-cytologie-pathologique Anesthésiologie - Réanimation			Hépato-gastro-entérologie Maladie infectieuse et tropicale Chirurgie orale Endocrinologie, diabétologie et maladies
_	chirurgicale			métaboliques
	Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire			Endocrinologie, diabétologie et nutrition
	Chirurgie de la face et du cou		Médeci	ins spécialistes en médecine
	Chirurgie générale	_	généra	
	Chirurgie infantile		3	
	Chirurgie maxillo-faciale		Pharm	nacien
	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	_		Pharmacien titulaire d'officine
	Chirurgie orthopédique et			Pharmacien adjoint d'officine
	traumatologique			Pharmacien hospitalier
	Chirurgie plastique, reconstructrice et			·
_	esthétique		Biologi	istes médicaux
	Chirurgie thoracique et cardio-		Ū	
	vasculaire		Chirur	gien-dentiste
	Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire			Chirurgie dentaire
	Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive			Chirurgie dentaire (specialiste
	Dermatologie et venerologie			Orthopédie Dento-Faciale)
	Endocrinologie et métabolismes			Chirurgie dentiste spécialisé en
	Gastro-entérologie et hépatologie			médecine bucco dentaire
	Génétique médicale			Chirurgie dentiste spécialisé en
	Gériatrie / Gérontologie			chirurgie orale
	Gynécologie médicale			
	Gynécologie médicale et obstétrique		Sages-	femmes
	Gynécologie obstétrique / Obstétrique			
	Hématologie			ection des métiers de l'appareillage
	Médecine du travail			Audioprothésiste
	Médecine interne			Prothésiste
	Médecine nucléaire			Orthoprothésiste
	Médecine physique et de réadaptation			Podo-orthésiste
	Néphrologie			Epithésiste
	Neurochirurgie Neurologie		Caus a	cation dos máticos dos sains do
	Neuropsychiatrie		Rééduc	ection des métiers des soins de
	Oncologie médicale			
_	Oncologie radiothérapique			Diététicien Ergothéranoute
	Ophtalmologie			Ergothérapeute Masseur-kinésithérapeute
	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie			Orthophoniste
	cervico-faciale			Orthoptiste
	Pédiatrie			Pédicure-podologue
	Pneumologie			Psychomotricien
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent			
	Psychiatrie générale		Sous-s	ection des métiers du soin infirmier
	Radiodiagnostic et imagerie médicale			Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
	Radiothérapie			Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat
	Réanimation médicale			(IADE)
	Rhumatologie			Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé
	Sante publique et médecine sociale Stomatologie		_	d'Etat (IBODE)
	Médecine cardiovasculaire			Infirmier Puéricultrice Diplômée d'Etat
	Médecine légale et expertises médicale			
	Médecine d'urgence			
_	Médecine vasculaire			
	Médecine intensive et réanimation			
	Radiologie et imagerie médicale			

Santé publiqueChirurgie pédiatrique

☐ Urologie



Annexe 8 - Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Questionnaire d'évaluation de la formation

	er la qualité de la formation que vous avez suivie, n er à l'adresse suivante : fcsante@univ-lyon1.fr (fax : 04.78		loir nous reme	ttre ce formulai	re avant votre	départ
INTITULÉ DE L	A FORMATION:					
Dates :	5.50					
Quel est votre	statut (demandeur d'emploi) ou votre profession	:				
Vous pouvez,	si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :					
Merci de cocher la	a case correspondante à votre choix					
	Les moyens matériels	Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt satisfait	Insatisfaisant	Très insatisfaisant
	Equipement de la salle					
Atteinte des objectifs Atteinte des objectifs Atteinte des objectifs Attende Place Place Accu Atteinte des objectifs Adécatter Méthode Accu Equi Accu Equi Accu Corganisateur FOCAL Pauses / Restauration Qual Corganisateur FOCAL Disp Pauses / Restauration Accu Diap Pauses / Restauration Corganisateur Focal Corganisateur	Accessibilité					
Oualité des	Les supports sont adaptés au contenu de la formation					
documents	Les supports sont pratiques à utiliser					
	La pédagogie Atteinte des objectifs Adéquation de la formation avec les objectifs Adéquation entre le contenu de la formation et mes attentes personnelles Le rythme de la formation Méthode Place réservée à l'échange et au travail de groupe Equilibre entre les séquences de formation Les acteurs Très satisfaisant Attisfaisant Plutôt satisfait Plutôt satisfait Plutôt satisfait Adéquation entre le contenu de la formation et mes attentes personnelles Le rythme de la formation Place réservée à l'échange et au travail de groupe Equilibre entre les séquences de formation Plutôt satisfait Autiente des des devenues de groupe Equilibre entre les séquences de formation Autiente des des des des des des des des des de					
	La pédagogie	Très satisfaisant	Satisfaisant	Diutât entiefnit	Insatisfaisant	Très
	TO SERVICE STATE OF THE SERVIC	Tres sucisiuisuite	Satisfalsant	Pidtot sutisfuit	Ansadsidisant	insatisfaisant
Objectiis	•			Satisfaisant Plutôt satisfait Satisfaisant Plutôt satisfait Satisfaisant Plutôt satisfait Satisfaisant Plutôt satisfait Che à oreille ons		
	Le rythme de la formation					
Méthode	Place réservée à l'échange et au travail de groupe					
	Equilibre entre les séquences de formation					
	Les acteurs	Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt satisfait	Insatisfaisant	Très insatisfaisant
formatour(c)	Qualité d'animation du ou des intervenants					
formateur(s)	Disponibilité de (des) l'intervenant(s)					
Le / les formateur(s) Les participants	Ambiance générale					
Les participants	Nombre					
	L'organisation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt satisfait	Insatisfaisant	Très
	Qualité des informations transmises					insatisfaisant
	Accueil					
ou de le renvoyer à INTITULÉ DE LA Responsable Péd Dates : Quel est votre st Vous pouvez, si v Merci de cocher la ca Salle Atteinte des objectifs Atteinte des						
	Disponibilité					
	Qualité					
Restauration	Quantité					
11-:	and de salte formation and					
	site internet	_	bouche à oreille			
	plaquette	_	salons			
	autre :	_				
	autre .					
Je recommande	cette formation	Oui	Non			
Remarques - C	ritiques - Suggestions					
0					-:	
Queis sujets p	ourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage d	e formation cont	inue dans votr	e secteur d'acti	vice :	

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration en pièce-jointe. Le responsable pédagogique, le(s) concepteur(s), et chaque intervenant, doivent remplir, signer et nous retourner ce document en original.



Déclaration d'intérêts

L'intérêt peut être :

- Matériel ou moral :
 - o Matériel ou financier : rémunération ou gratification de toute nature ;
 - Moral, consistant en un bénéfice en termes de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous toutes ses formes, notamment pour la promotion ou la défense :
 - D'intérêts personnels non directement financiers comme ceux relatifs à des responsabilités professionnelles assumées ou recherchées, ou des mandats électifs professionnels détenus ou souhaités.
 - D'intérêts de groupes, tels ceux d'une école de pensée, d'une discipline ou d'une spécialité professionnelles par exemple en cas d'exercice de responsabilités dans des organismes dont les prises de position publiques sur des questions en rapport avec la mission demandée pourraient faire douter de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'objectivité de celui qui les exerce.
- Direct ou par personne interposée :
 - o Intérêt direct : intérêt impliquant, à titre personnel, directement pour l'intéressé, un bénéfice, c'est à dire une rémunération, en argent ou en nature, ou toute forme de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous quelque forme que ce soit. Le bénéfice est un avantage ou une absence de désavantage pour soi-même.
 - o Intérêt indirect (ou par personne interposée): intérêt impliquant, en raison de la mission remplie par l'intéressé, un bénéfice, rémunération ou gratification, ou une absence de désavantage, au profit d'une autre personne, physique ou morale (institution, organisme de toute nature), avec laquelle l'intéressé est en relation, ou un désavantage pour cette autre personne (que l'intéressé pourrait souhaiter pour celle-ci), dans des conditions telles que le comportement de l'intéressé pourrait s'en trouver influencé, même s'il ne reçoit aucun bénéfice à titre personnel.
- Ancien, voire futur :
 - La déclaration d'intérêts impose de déclarer les intérêts actuels mais aussi ceux qui existaient pendant les cinq dernières années;
 - O Dans un souci de loyauté, et même si la déclaration d'intérêts ne le prévoit pas, il convient que les personnes concernées informent des liens d'intérêts dont elles savent, au moment où elles font la déclaration, qu'ils vont apparaître dans un proche avenir.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons de remplir le document suivant afin de nous informer de tout « intérêt » éventuel. Cette déclaration engage la responsabilité du déclarant qui doit s'assurer qu'elle est sincère, à jour et exhaustive.

Je soussigné(e) Jean-Christophe MAURIN Professeur des Universités – Praticien hospitalier, intervenant au titre de responsable pédagogique au sein de l'AEU d'Hypnose Clinique et de Dentisterie Eriksonnienne.

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

1) Activité principale :

Activité	Exercice (libéral, salarié, autre)	Lieu d'exercice	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
PU-PH	Salarié	UCBL	01/09/2013	
PU-PH	Salarié	HCL	01/09/2013	

2) Activités à titre secondaire :

(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)

Structure ou organisme	Fonction ou activité	Rémunération (oui/non)	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

3) Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration

Structure et activité bénéficiant du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

4) Participations financières dans le capital d'une société :

Structure concernée	Type d'investissement

5) Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration

Organismes concernés	Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

6) Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître :

Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
	Commentaire	Commentaire

☑ Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer

Fait à : Lyon

Le: 20/07/2021

Signature:

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament



Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)	
Nom:	Prénom :
Intitulé de la formation/ du programme de DPC :	
·	e le programme de DPC cité précédemment et l'industrie nce de contenu lors du déroulement du programme de DPC.
priarmaceutique. Je m engage a garantii cette independan	ice de contena lors da derodiement da programme de DFC.
J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre recours à ses services.	e accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant
Fait à :, le,	
Signature	(Nous retourner un exemplaire original)
Signature	(14003 recourses all exemplaine original)

Annexe 2: Nom et qualité des intervenants Annexe 3: Composition de l'équipe pédagogique Annexe 4: L'avis du collège de spécialité signé Annexe 5: Programme et calendrier détaillés Annexe 6: Lieux des stages agréés Annexe 7: Catégories professionnelles Annexe 8: Questionnaire d'évaluation de la formation Annexe 9: Budget détaillé

☐ Annexe 10 : Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme, des concepteurs et des intervenants

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Récapitulatif des pièces à fournir :

BUDGET 2021 AEU HYPNOSE - PR MAURIN

Effectifs FI	1
Effectifs FC	7
Total effectifs	8

Droits de scolarité	243,00 €
Droits spécifiques FI	457,00 €
Droits spécifiques FC	1 457,00 €

CHARGES

<u>REMUNERATION</u>	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM		·		
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		62,09€	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	36	62,09 €	1,423	3 180,75 €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	14	41,41 €	1	579,74 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		41,41 €	1,423	- €
Heures TP		<u> </u>		
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26€	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26€	1,423	- €
Total Enseignement				3 760,49 €
Coordination pédagogique heures TD		41,41 €	1	- €
Secrétariat		10,15€	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68€	1,423	- €
Total Rémunération				3 760,49 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		150,00€	150,00 €
Frais de communication*		200,00€	200,00 €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)			- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser) Matériel pédagogique		200,00€	200,00 €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants	35	17,50€	612,50 €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*		90,00€	- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants		17,50€	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants		17,50€	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00 €	- €
Logistique			
Pauses*	140	6,00€	840,00 €
Location de salle		- €	- €
Repas		1 750,00 €	1 750,00 €
Total frais de fonctionnement			3 752,50 €

<u>PRELEVEMENTS</u>	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	7	45,00 €	315,00 €
Reversement droits de scolarité	8	243,00 €	1 944,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	,
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	2 308,60 €
Total prélèvements			4 960,30 €

TOTAL DEPENSES		12 473,29 €
----------------	--	-------------

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits se scolarité	243,00 €	8	1 944,00 €
Droits spécifiques FI	457,00 €	1	457,00€
Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 457,00 €	7	10 199,00 €

ľ	TOTAL RECETTES	12 600,00 €
		•

SOLDE	126,71€
	•

TOTAL RECETTES FC	11 900,00 €
TOTAL RECETTES FI	700,00 €

^{*}des tarifs sont proposé en annexe



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2021

Création de l'AEU de traumatologie dentaire

Exposé des motifs :

Cette formation est créée suite à un constat de la récurrence des traumatismes dentaires dans le cadre des urgences dentaires au niveau du service hospitalier. En effet, en 2018, l'unité d'Urgences dentaires a pris en charge 552 cas de traumatismes (soit 3% des passages). Plus de 40% de ces traumatismes intéressent des enfants de moins de 10 ans. Il convient donc de former au mieux les praticiens qui seront amenés à faire le suivi de ces patients afin d'éviter toute perte de chance, ce qui est d'autant plus vrai que les patients sont jeunes. Par ailleurs, il est indispensable de former les praticiens au cadre juridique de cette prise en charge en particulier lorsqu'il s'agit d'identifier les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Les traumatismes alvéolo-dentaires touchent tous les âges et toutes les catégories de la population, elles peuvent être le résultat d'un accident domestique mais aussi d'une agression sur le voie publique ou intrafamiliale. La prise en charge rapide des traumatismes dentaires est garante de la préservation des dents sur l'arcade et lorsque cela n'est pas possible de la limitation des séquelles aussi bien pour les tissus durs que pour les tissus mous.

Les objectifs pédagogiques de cette formation sont :

- Prendre en charge au niveau clinique et médico-légal les traumatismes alvéolo-dentaires ainsi que leurs complications ;
- Manipuler les matériaux destinés à optimiser la conservation de la vitalité pulpaire ;
- Identifier des cas de maltraitances infantiles ou intra-familiales afin d'avertir les autorités compétentes ;
- Adapter son positionnement vis-à-vis des interlocuteurs (juridique, institutionnel et autorités).

Le tarif est proposé à 1257 €/an auquel se rajoutent les droits de scolarité (243 €)

Ancien tarif	Nouveau tarif
Sans objet	1257+ 243 € (droits de scolarité) = 1500 €

Le programme de la formation sur 1 année universitaire :

Enseignement théorique (magistral et dirigé)	34 h
Enseignement pratique	8 h

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR Odontologie en date du 24 juin 2021;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la création de l'attestation d'études universitaires de Traumatologie Dentaire.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Pièces jointes : Maquette et budget

Fait à Villeurbanne, 🜾

e 21 octobre 2021

Le Président,

Frédéric FLEURY



CAHIER DES CHARGES:

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN DU - D.I.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DU - DIU en DPC est-elle souhaitée ?

☐ Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maguette.

☑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A: CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme : Attestation d'études universitaires de Traumatologie Dentaire

Résumé du projet :

Les traumatismes alvéolo-dentaires touchent tous les âges et toutes les catégories de la population, elles peuvent être le résultat d'un accident domestique mais aussi d'une agression sur le voie publique ou intrafamiliale. La prise en charge rapide des traumatismes dentaires est garante de la préservation des dents sur l'arcade et lorsque cela n'est pas possible de la limitation des séquelles aussi bien pour les tissus durs que pour les tissus mous.

Cette attestation a pour but de

- Former les praticiens à la reconnaissance et à la prise en charge médico-légale et thérapeutique des traumatismes alvéolo-dentaires.
- Permettre de prendre en charge de leurs complications
- Savoir manipuler les matériaux pour optimiser les conservations de la vitalité pulpaire

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalouniversitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Joindre obligatoirement le CV des intervenants et les déclarations de liens d'intérêt Nom et qualité des intervenants – annexe 2

Nom et prénom du responsable Universitaire :

Pr. Cyril VILLAT

Spécialité : Odontologie Conservatrice Endodontie
Tel : 0609986432

E-mail : cyril.villat@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie

Pr. Béatrice THIVICHON-PRINCE

Spécialité : Odontologie Pédiatrique

Tel : 0622086271

E-mail : beatrice.thivichon-simon@univ-lyon1.fr

UFR de rattachement : Odontologie

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

Concepteur du programme :

- Pr C. VILLAT, PUPH, UCBL 1
- Pr. B. THIVICHON-PRINCE, PUPH, UCBL 1

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3



Paragraphe 3 - Analyse des besoins

Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels ...).

Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

☑Analyse précise des besoins (questionnaires, enquêtes, consultation de conseils scientifiques,...)

Ce programme a été créé suite à un constat de la récurrence des traumatismes dentaires dans le cadre des urgences dentaires au niveau du service hospitalier. En effet, en 2018, l'unité d'Urgences dentaires a pris en charge 552 cas de traumatismes (soit 3% des passages). Plus de 40% de ces traumatismes intéressent des enfants de moins de 10 ans. Il convient donc de former au mieux les praticiens qui seront amenés à faire le suivi de ces patients afin d'éviter toute perte de chance, ce qui est d'autant plus vrai que les patients sont jeunes. Par ailleurs, il est indispensable de former les praticiens au cadre juridique de cette prise en charge en particulier lorsqu'il s'agit d'identifier les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.

- Prendre en charge au niveau clinique et médico-légal les traumatismes alvéolodentaires ainsi que leurs complications;
- Manipuler les matériaux destinés à optimiser la conservation de la vitalité pulpaire ;
- Identifier des cas de maltraitances infantiles ou intra-familiales afin d'avertir les autorités compétentes ;
- Adapter son positionnement vis-à-vis des interlocuteurs (juridique, institutionnel et autorités).

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

☑1 année universitaire

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : **34 heures**
- Enseignement pratique / dirigé / clinique (volume horaire) : 8 heures

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

- Les chirurgiens-dentistes français
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire français
- Les internes en Odontologie
- Les chirurgiens-dentistes étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF

AhoM	۱c۱	d'avarcica	du participa	nt
ivioue	121	u exercice	t uu bai iicibai	IΙL

☑ Libéral ☑	1 Salarié (cen	tre de santé conventionné	e) 🗹 Autres salariés (y compris
hospitaliers)	☐ Etudiants	☐ Demandeurs d'emploi	☑ Autres : préciser : interne en
Odontologie			



Effectif minimum et maximum:

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 7 Effectif maximum sur Lyon 1 : 15

Mode de sélection des candidats :

☑ dossier : CV + LM

Pour les candidats étrangers : le diplôme d'exercice

Mode de communication :

Brochure Chirurgiens—dentistes (Composante Focal)
Plaquette ind. AEU
OFFRE DE FORMATION Lyon 1
Site FOCAL

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Paragraphe 8 - Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre

Favorisant l'interactivité dans la formation et l'acquisition d'une « expertise » professionnelle... Joindre obligatoirement un exemplaire des documents remis aux participants (pré, post-test, fiches méthodes etc.)

Méthodes pédagogiques utilisées (présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning....):

- Méthode expositive sous forme magistrale en présentiel
- Outils : power point commenté, fiches techniques des différents matériels et matériaux utilisés.
- Méthode Affirmative (travaux dirigés)
- Outils : lectures d'articles (bibliographie)
- Méthode active (Travaux pratiques)
- Outils : Simulation d'actes thérapeutiques, études de cas

Un support est-il remis aux participants ? ☑ Oui ☐ Non

La nature du support (Préciser et fournir obligatoirement les supports de cours qui devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle...) :

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Joindre annexe 8 (fournie)

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire):
 ☑Ecrit : Contrôle continu : A l'issue de chaque journée d'enseignements pratiques et théorique a lieu une évaluation par QCM de 10 questions
 ☑Mémoire: Contrôle terminal sous forme d'un mémoire d'analyse d'une étude de cas (mise en situation clinique et préparation de l'argumentaire avec le traitement)





- Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ? chaque épreuve coefficient La moyenne par 1
- Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune : 10 QCM/journée

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit) :

☑ Moyenne à chaque épreuve

Nombre de sessions ? 1

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ? NON
- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

Joindre le budget détaillé – Annexe 9

- Formation Initiale (FI): 700€

- Formation Continue (FC): 1500€

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaître les liens d'intérêt aux stagiaires.

Joindre obligatoirement les déclarations de conflit d'intérêt.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme et des intervenants- annexe 10

En tant que responsable pédagogique, je m'engage :

- à remplir une déclaration de lien d'intérêt
- à faire remplir à tous les intervenants une déclaration de lien d'intérêt.
- à remettre ces documents à FOCAL avant le début de l'action de formation.
- à ce que tous les intervenants déclarent leurs liens d'intérêts aux participants.

Date: 24/06/2021 Signature des responsables pédagogiques:

Cyril VILLAT

Béatrice THIVICHON-PRINCE



Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté. Joindre obligatoirement la déclaration d'indépendance de contenu rempli par le responsable Universitaire.

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 11

En tant que responsable pédagogique, je m'engage à garantir l'indépendance du contenu de la formation par rapport à l'industrie pharmaceutique		
Date: 24/06/2021	Signature du responsable pédagogique :	
Cyril VILLAT		
Béatrice THIVICHON-PRINCE	Thinica Trince &	
Paragraphe 14 - Révision Le diplôme fera l'objet d'u de création.	une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date	
oporteur :	Signature du responsable d'enseignement	
mmission des diplômes	Référence de validation du projet de DPC : DPC/17/	

Annexe 2 : Noms et qualité des intervenants

Pr C Villat – PUPH

Pr B Thivichon-Prince - PUPH

Pr JC Maurin – PUPH

Pr JJ Morrier - PUPH

Dr J Santamaria - PH

Dr G Lienhart – AHU

Dr J Macadré – AHU

Dr R. Richert – Attaché hospitalier

Dr F Boussetta – Chargée d'enseignement – Attachée hospitalière

Dr C. Desbois – Chargée d'enseignement

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Pr C Villat - PUPH

Pr B Thivichon-Prince - PUPH

Pr JC Maurin – PUPH

Pr JJ Morrier - PUPH

Rôle du conseil pédagogique

Elaboration du programme de formation, contrôle du contenu pédagogique et des libellés des QCM

Annexe 4: Avis du collège

Pas de collège de traumatologie



Annexe 5 : Programme et planning détaillés prévisionnels



PROGRAMME DE LA FORMATION

PROGRAMME DE LA FORIVIATION			
Intitulé exact de la formation			
AEU de Traumatologie dentaire			
<u>Prises en charges possibles</u>			
DPC : Doui FIFPL : Doui			
☑ non ☐ non			
Responsable(s) pédagogique (s) Nom: Pr. Cyril VILLAT			
Qualité : PU-PH.			
Téléphone : 0609986432			
Mail: cyril.villat@univ-lyon1.fr			
Nom : Pr. Béatrice THIVICHON			
Qualité : PU-PH			
Téléphone : 0622086271			
Mail: beatrice.thivichon-simon@univ-lyon1.fr			
Contact pédagogique			
Nom : Pr. Cyril VILLAT			
Qualité : PU-PH.			
Téléphone : 0609986432			
Mail: cyril.villat@univ-lyon1.fr			
Equipe pédagogique			
Nom : Pr. Cyril VILLAT			
Qualité : PU-PH			
Modalité d'intervention : ☑ Conférencier,			
☑ Animateur de TP,			
☑ Autre (précisez) : Simulation			
Nom : Pr. Béatrice THIVICHON-PRINCE			
Oualité: PU-PH			
Modalité d'intervention : ☑ Conférencier,			
☑Animateur de TP,			
☑ Autre (précisez) : Simulation			

Public concerné

- Les chirurgiens-dentistes français
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire français
- Les internes en Odontologie
- Les chirurgiens-dentistes étrangers
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers

Effectifs

Minimum: 7 Maximum: 15

Pré requis/Niveau exigé

Docteur en chirurgie dentaires

Pour les étrangers :

- Les chirurgiens-dentistes étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF
- Les Docteurs en Chirurgie Dentaire étrangers justifiant du niveau 4-B2 du TCF



<u>Dates</u>
De janvier 2022 à juin 2022
<u>Horaires</u>
De 9h à 12h et de 13h à 17h
<u>Durée</u>
Nombre de jour(s): 6
Nombre d'heures : 42h
<u>Lieu</u>
Faculté d'Odontologie
<u>Tarifs</u>
Prise en charge individuelle et employeur (FC): 1500€
Formation initiale : 700€

Contact administratif

Nom : scolarité d'odontologie Téléphone : Tél : 04.78.77.86.81

Fax: 04.78.77.87.12

Mail: scolarite.odontologie@univ-lyon1.fr http://focal.univ-lyon1.fr/sante/php

N° organisme de formation : 8269P000169 – Université Claude Bernard Lyon 1

Modalités d'inscription

- ☑ Par ordre d'arrivée des bulletins ou dossiers d'inscription complets
- ☐ Par commission
- ☑ Par accord du responsable pédagogique
- ☐ Par validation de pré-test
- ☐ Autre (préciser) :
- ☑ Fournir un CV
- ☑ Une lettre de motivation
- ☐ Copie des diplômes antérieurs
- 🗵 Autre (préciser) : étrangers : diplôme d'exercice

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre

- $\ensuremath{\square}$ Exposés théoriques type cours magistral
- ☑ Animation de groupe de travail/débat
- ☑ Travaux Pratiques
- ☑ Simulation en plateau technique
- ☑ Présentation audiovisuelle : PowerPoint

Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires

Numérique : ppt sur CLACO

oui 🗹

Supports papier : sur demande ✓

<u>Dispositif permettant de suivre l'exécution et l'appréciation des résultats d'une formation en présentiel</u>

TYPE DE DISPOSITIF	EVALUATION CONTINUE	EVALUATION DE FIN DE FORMATION
QCM	X	
Entretien		
Evaluation pratique		
Mise en situation		X
Débriefing		
Mémoire		x
Dossier à réaliser		Х
Rapport de stage		
Soutenance		
Questionnaire d'évaluation		X





de la formation				
Autre (préciser)	Etude de cas			
That o (prodisor)	Erado do sas			
<u>Validation</u>				
☑ Présence				
☑ Examen écrit : QCM à l'issue de chaque séminaire et étude de cas en examen terminal				
☑ Mémoire				
□ Stage				

Objectifs

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de prendre en charge les traumatismes dentaires, d'assurer le suivi et l'évaluation des thérapeutiques entreprises mais aussi d'appréhender l'aspect clinique de ces pathologies. En outre, il sera capable d'identifier les situations de violence et de maltraitance.

Programme détaillé

Jour 1 : Cadre général et médico-légal des traumatismes dentaires

Données épidémiologiques Le certificat médical initial Violences-Maltraitances et traumatismes dentaires Etudes de cas (TD) 2h

Jours 2 et 3 - Traumatologie des tissus durs et des tissus mous de l'enfant et de l'adulte

Physiopathologie de la réparation et de la cicatrisation des tissus durs et des tissus mous Examens et diagnostics des traumatismes alvéolo-dentaires Traumatologie de l'enfant : dent temporaire – dent permanente immature

Traumatologie de l'adulte

Jour 4 - Prise en charge immédiate des traumatismes des tissus durs (TP): (8h)

Prise en charge esthétique immédiate (composite stratifié, utilisation du fragment coronaire) Prise en charge endodontique (coiffage direct, apexogénèse, apexification)

Jour 5 - Prise en charge spécifique (orthodontique et implantaire) des traumatismes

Orthodontie et pérennité de traitement

Gestion de l'espace chez un individu en cours de croissance

Jour 6 - Suivi des traumatismes dentaires

Complications pulpaires et parodontales des traumatismes alvéolo-dentaires

Prévention des traumatismes

Contrôle continu : Présence obligatoire aux différentes sessions

Validation par contrôle continu et examen clinique sous forme d'une étude de cas

Examen terminal: Présentation d'un mémoire sous la forme d'une étude de cas

Je soussigné(e) Pr Cyril Villat.,co-responsable pédagogique de la formation, atteste de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus.

Fait à Lyon, le 24 juin 2021

Signature:



Annexe 6 : Lieux de stage agréés :

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme est destiné

- ☑ Chirurgie dentaire
- ☑ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)
- $\ensuremath{\square}$ Chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire
- $\ensuremath{\square}$ Chirurgien-dentiste spécialisé en chirurgie orale

Annexe 8 - Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Modèle ci-joint





Annexe 9 Budget détaillé : Contacter FOCAL (Charlotte Dufour) 04 78 77 75 52 BUDGET 2021 AEU Traumatologie Dentaire - PR VILLAT

Effectifs FI	
Effectifs FC	7
Total effectifs	7

Droits de scolarité	243,00€
Droits spécifiques FI	457,00€
Droits spécifiques FC	1 257,00 €

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total	
Heures CM					
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	30	62,09€	1	1 862,70 €	
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)					
Intervenant extérieur		62,09€	1,423	- €	
Heures TD					
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	2	41,41€	1	82,82 €	
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)					
Intervenant extérieur		41,41€	1,423	- €	
Heures TP					
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	11	27,26€	1	299,86 €	
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)					
Intervenant extérieur		27,26€	1,423	- €	
Total Enseignement				2 245,38 €	
Coordination pédagogique heures TD	2	41,41€	1	82,82 €	
Secrétariat		10,15€	1,423	- €	
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68€	1,423	- €	
Total Rémunération	2 328,20 €				

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total	
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		150,00€	150,00€	
Frais de communication*		200,00€	200,00€	
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels				
etc.)			- €	
Reprographie*	1000	0,05€	50,00€	
Autres (à préciser) Matériel pédagogique			- €	
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	54	17,50€	945,00 €	
Transport intervenant*	3	200,00€	600,00€	
Hébergement*	3	90,00€	270,00€	
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		17,50€	- €	
Transport intervenant*		- €	- €	
Hébergement*		70,00€	- €	
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoi	re			
Restauration intervenants		17,50€	- €	
Transport intervenant*		- €	- €	
Hébergement*	70,00€		- €	
Logistique				
Pauses*	108 6,00 €		648,00 €	
Location de salle		- €		
Autres (à préciser)	- €			
Total frais de fonctionnement			2 863,00 €	

<u>PRELEVEMENTS</u>	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	7	45,00€	315,00€
Reversement droits de scolarité	7	243,00€	1 701,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	346,50 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	2 037,00 €
Total prélèvements			4 399,50 €

TOTAL DEPENSES	9 590,70 €

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits se scolarité	243,00 €	7	1 701,00 €
Droits spécifiques FI	457,00 €	0	- €
Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 257,00 €	7	8 799,00 €

TOTAL RECETTES	10 500,00 €
TOTAL RECETTES	10 500,00

SC	LDE	909,30 €

TOTAL RECETTES FC	10 500,00 €
TOTAL RECETTES FI	- €

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration en pièce-jointe. Le responsable pédagogique, le(s) concepteur(s), et chaque intervenant, doivent remplir, signer et nous retourner ce document en original.



Déclaration d'intérêts

Déclarer ses liens d'intérêts: Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'une personne sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de la mission qui lui est confiée. La notion de lien d'intérêts recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

L'intérêt peut être :

- Matériel ou moral :
 - o Matériel ou financier : rémunération ou gratification de toute nature ;
 - o Moral, consistant en un bénéfice en termes de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous toutes ses formes, notamment pour la promotion ou la défense :
 - D'intérêts personnels non directement financiers comme ceux relatifs à des responsabilités professionnelles assumées ou recherchées, ou des mandats électifs professionnels détenus ou souhaités,
 - D'intérêts de groupes, tels ceux d'une école de pensée, d'une discipline ou d'une spécialité professionnelles par exemple en cas d'exercice de responsabilités dans des organismes dont les prises de position publiques sur des questions en rapport avec la mission demandée pourraient faire douter de l'indépendance, de l'impartialité ou de l'objectivité de celui qui les exerce.
- Direct ou par personne interposée :
 - o Intérêt direct : intérêt impliquant, à titre personnel, directement pour l'intéressé, un bénéfice, c'est à dire une rémunération, en argent ou en nature, ou toute forme de reconnaissance, occasionnelle ou régulière, sous quelque forme que ce soit. Le bénéfice est un avantage ou une absence de désavantage pour soi-même.
 - o Intérêt indirect (ou par personne interposée): intérêt impliquant, en raison de la mission remplie par l'intéressé, un bénéfice, rémunération ou gratification, ou une absence de désavantage, au profit d'une autre personne, physique ou morale (institution, organisme de toute nature), avec laquelle l'intéressé est en relation, ou un désavantage pour cette autre personne (que l'intéressé pourrait souhaiter pour celle-ci), dans des conditions telles que le comportement de l'intéressé pourrait s'en trouver influencé, même s'il ne reçoit aucun bénéfice à titre personnel.
- Ancien, voire futur :
 - La déclaration d'intérêts impose de déclarer les intérêts actuels mais aussi ceux qui existaient pendant les cinq dernières années :
 - Dans un souci de loyauté, et même si la déclaration d'intérêts ne le prévoit pas, il convient que les personnes concernées informent des liens d'intérêts dont elles savent, au moment où elles font la déclaration, qu'ils vont apparaître dans un proche avenir.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons de remplir le document suivant afin de nous informer de tout « intérêt » éventuel. Cette déclaration engage la responsabilité du déclarant qui doit s'assurer qu'elle est sincère, à jour et exhaustive.

Je soussigné(e) (Prénom) (Nom), (Profession) Cyril Villat, professeur des universités – praticien hospitalier

Intervenant au titre de co-responsable pédagogique au sein de l'AEU de Traumatologie Dentaire

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

1) Activité principale :

Activité	Exercice (libéral, salarié, autre)	Lieu d'exercice	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
MCU-PH	Salarié	UCBL – HCL	01/09/2009	31/08/2019
PU-PH	Salarié	UCBL – HCL	01/09/2019	

2) Activités à titre secondaire : NEANT

(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)

Structure ou organisme	Fonction ou activité	Rémunération (oui/non)	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

3) Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration : **NEANT**

Structure et activité bénéficiant du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

4) Participations financières dans le capital d'une société : NEANT

Structure concernée	Type d'investissement	

5) Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration : **NEANT**

Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)
	Commentaire	Commentaire

6) Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître : **NEANT**

Elément ou fait concerné	Commentaire	Début (Mois/année)	Fin (Mois/année)

☑ Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer

Fait à : Lyon

Le: 24/06/2021

Signature:

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament



Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)	
Nom:	Prénom :
Intitulé de la formation/ du programme de DPC :	
·	e le programme de DPC cité précédemment et l'industrie nce de contenu lors du déroulement du programme de DPC.
priarmaceutique. Je m engage a garantii cette independan	ice de contena lors da derodiement da programme de DFC.
J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre recours à ses services.	e accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant
Fait à :, le,	
Signature	(Nous retourner un exemplaire original)
Signature	(14003 recourses all exemplaine original)

Récapitulatif des pièces à fournir :

X	Annexe 2 : Nom et qualité des intervenants
X	Annexe 3 : Composition de l'équipe pédagogique
₩_	<u>Annexe 4 :</u> L'avis du collège de spécialité signé
X	Annexe 5 : Programme et calendrier détaillés
₽-	<u>Annexe 6 :</u> Lieux des stages agréés
X	Annexe 7 : Catégories professionnelles
X	Annexe 8 : Questionnaire d'évaluation de la formation
X	Annexe 9 : Budget détaillé
	Annexe 10 : Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme, des concepteurs et des intervenants
	Annexe 11 : Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

BUDGET 2021 AEU Traumatologie Dentaire - Pr VILLAT Pr THIVICHON

Effectifs FI	
Effectifs FC	7
Total effectifs	7
Droits de scolarité	243,00 €
Droits de scolarité Droits spécifiques FI	243,00 € 457,00 €

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM		•		
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	30	62,09€	1	1 862,70 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		62,09€	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	2	41,41 €	1	82,82 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	11	27,26€	1	299,86 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26€	1,423	- €
Total Enseignement				2 245,38 €
Coordination pédagogique heures TD	2	41,41 €	1	82,82 €
Secrétariat		10,15 €	1,423	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation		18,68€	1,423	- €
Total Rémunération				2 328,20 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures		•	
Consommables (copies, fournitures etc)		150,00€	150,00 €
Frais de communication*		200,00€	200,00 €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)			- €
Reprographie*	1000	0,05€	50,00€
Autres (à préciser) Matériel pédagogique			- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants	54	17,50€	945,00 €
Transport intervenant*	3	200,00€	600,00 €
Hébergement*	3	90,00€	270,00 €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants		17,50€	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00€	- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00€	- €
Logistique			
Pauses*	108	6,00€	648,00 €
Location de salle		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	
Total frais de fonctionnement		_	2 863,00 €

PRELEVEMENTS	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	7	45,00 €	315,00 €
Reversement droits de scolarité	7	243,00 €	1 701,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%	346,50 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%	2 037,00 €
Total prélèvements			4 399,50 €

TOTAL DEPENSES	9 590,70 €

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits se scolarité	243,00 €	7	1 701,00 €
Droits spécifiques FI	457,00 €	0	- €
Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 257,00 €	7	8 799,00 €

TOTAL RECETTES	10 500,00 €

TOTAL RECETTES FC	10 500,00 €
TOTAL RECETTES FI	- €

^{*}des tarifs sont proposé en annexe



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 octobre 2021

Exonération des droits d'inscription pour les doctorants ayant obtenu une prolongation de leur contrat de travail en raison de la crise sanitaire COVID -19.

Année universitaire 2021/2022

Exposé des motifs :

Conformément à l'article D612-2 du code de l'éducation : « l'inscription est annuelle, elle est renouvelée au début de chaque année »,

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale : « L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant ».

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 28 février 2017 : « Lors de la réinscription, une dispense de versement des droits d'inscription est accordée aux doctorants UCBL produisant tous les éléments permettant de s'assurer que la soutenance aura effectivement lieu avant le 31 décembre de l'année. Si la soutenance devait être retardée et intervenir après le 31 décembre, les frais de scolarité seraient alors dus et exigibles. »

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la crise COVID-19 (confinement, travail à distance...) ont pu occasionner pour quelques doctorants une désorganisation ou un ralentissement de leur travail de thèse les obligeant à repousser leur soutenance de thèse.

Certains d'entre eux ont pu obtenir de la part de leur financeur (association/fondation, entreprise dans le cadre d'une CIFRE, contrat de recherche...) une prolongation de leur contrat de travail, d'un, deux, trois mois supplémentaires ou plus.

La présente délibération a pour objet de dispenser des frais de d'inscription les doctorants qui ont obtenu des prolongations de contrats dans le cadre évoqué ci-dessus et, ce dans la limite du nombre de mois de prolongation qu'il leur a été accordé Dans tous les cas, l'exonération ne pourra s'appliquer que pour une soutenance au plus tard le 31 mars 2022.

Pour bénéficier de cette exonération, les doctorants concernés devront produire tous les éléments permettant de s'assurer que la soutenance de thèse aura effectivement lieu dans le délai qu'il leur est imparti ainsi que les justificatifs démontrant que la prolongation accordée s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19.

Si la soutenance devait être retardée au-delà de la limite de prolongation ou organisée après le 31 mars 2022, les droits d'inscription seraient dus et exigibles.

STEGE: Université Claude Bernard Lyon 1.

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER CRÉER PARTAGER



Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé

Que les doctorants qui ont obtenu des prolongations de leur contrat de travail dans le cadre de la crise de la COVID-19 et dont la soutenance de thèse a dû être reportée au plus tard au 31 mars 2022, bénéficient d'une exonération des droits d'inscription pour l'année universitaire 2021/2022.

Cette exonération ne pourra s'appliquer qu'à condition que les doctorants concernés puissent présenter les justificatifs démontrant que la prolongation du contrat accordée s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19 et qu'ils produisent tous les éléments permettant de s'assurer que la soutenance de thèse aura effectivement lieu dans le délai qu'il leur est imparti.

Vu le Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président,

Frédérid FLEURY





DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PARCOURS MATÉRIAUX ET PRODUITS FORMULÉS DE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (B.U.T.) CHIMIE

Exposé des motifs :

Afin de répondre aux besoins en formation, l'IUT Lyon 1 souhaite ouvrir, au sein du département Chimie, le parcours Matériaux et produits formulés. L'ouverture de ce parcours sera proposée à partir de la rentrée universitaire 2021 avec une alternance en B.U.T. 3.

Vu le Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande d'ouverture du parcours Matériaux et produits formulés dans le cadre du Bachelor Universitaire de Technologie Chimie de l'IUT Lyon 1.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRESIDEN

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Déclaration d'ouverture d'un parcours dans une spécialité de LP-BUT existante

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT EN TANT QUE MEMBRES DU JURY, ET À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE, AUX ENTRETIENS ORAUX PARCOURSUP 2021 POUR L'ADMISSION DANS LA FILIÈRE ORTHOPHONIE - REGROUPEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'intégration des formations aux professions paramédicales sur la plateforme Parcoursup, un entretien oral des candidats Parcoursup 2021 admissibles est nécessaire pour l'admission dans la filière suivante :

o Orthophonie - regroupement Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors du Conseil de Composante de l'ISTR du 23 septembre 2021, en application de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (Titre III, Article 8), un tarif a été voté pour la rémunération des intervenants participant en tant que membres du jury aux entretiens oraux des candidats Parcoursup 2021 pour l'admission dans la filière Orthophonie - regroupement Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil de l'ISTR propose de rémunérer 15 € bruts par heure d'entretien chacun des membres du jury.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de l'ISTR en date du 23/09/2021 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la rémunération de 15 € bruts par heure d'entretien pour chacun des membres du jury.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 1211 octobre 2021

LYON

RESIDENCY

Le Président,

Frédéric FLEURY

\/

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



TARIF DE LA PARTICIPATION ÉTUDIANTE A LA CERTIFICATION WIDAF 2021-2022

Exposé des motifs :

Les certifications linguistiques sont un atout pour la poursuite d'études en France comme à l'étranger. Elles font ressortir des compétences peu visibles dans nos formations majoritairement scientifiques et technologiques. Bien que ces certifications soient basées sur le volontariat, certaines sont obligatoires pour la poursuite des études, notamment en Amérique du Nord et parfois au Royaume Uni. Au regard de leur coût, l'IUT propose de faciliter l'accès à ces certifications.

TARIF WIDAF

L'IUT Lyon 1 a reçu en 2014 une habilitation officielle à faire passer le test WIDAF en session privée à l'IUT. Le prix étudiant négocié par l'IUT est de 75 € au lieu de 95€ en tarif public étudiant. Un soutien financier est demandé afin que l'IUT prenne en charge une partie de ce montant et qu'il ne reste à la charge de l'étudiant que 20 €.

Vu le Code de l'Education :

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le tarif 2021-2022 IUT Lyon 1 de la participation étudiante à la certification WIDAF.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne. le 21 octobre 2021

RESIDEN

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



DEMANDE DE DOMICILIATION DE l'ASSOCIATION CLIP

Exposé des motifs :

L'association CLIP (Corporation Lyonnaise de Internes en Psychiatrie) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante CLIP.

Nombre de membres :

Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de voix favorables :

Nombre de voix défavorables :

Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président de // Université

Frédéric FLEUR

deric FLEURING PRESIDENCE

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Motivation de la demande de Domiciliation

M. le Président de l'Université,

Je vous adresse cette lettre pour motiver la demande de domiciliation de la Corporation Lyonnaise des Internes en Psychiatrie (CLIP).

La CLIP vise à fédérer les internes de psychiatrie lyonnais. Elle veille à l'intégration des nouveaux.lles arrivé.e.s, via notamment un système de parrainage, propose à ses membres des évènements culturels ou festifs, s'attache à l'amélioration de leur formation. Nous organisons ainsi chaque année une « Journée de la CLIP », qui permet à tous d'assister à des conférences diverses sur des sujets d'actualité en psychiatrie.

La Corporation représente également ses adhérents à différents niveaux.

Sur le plan local, elle intervient auprès des structures impliquées dans leur formation, leur exercice et leur hébergement, coopère avec les autres associations d'internes lyonnaises. Pour exemple, nous avons récemment participé à un forum de présentation des différentes spécialités médicales aux étudiants en médecine, aux côtés du SAIHL et du SYREL-IMG.

Au-delà, la CLIP porte la voix de ses membres à l'Association Française Fédérative des Etudiants en Psychiatrie, promeut l'image de la psychiatrie et de l'internat lyonnais, participant à leur attractivité à l'échelle nationale.

Nous, bureau de la CLIP, sollicitons ainsi le soutien de votre université, à laquelle sont rattachés nos membres, pour continuer à assurer ces fonctions auprès d'eux, et rester pour tous une porte d'entrée sur l'internat de psychiatrie lyonnais.

Manon Bernard Présidente de la Corporation Lyonnaise des Internes en Psychiatrie

Signature datée de la Présidente :

20/06/2021

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Chapitre 1 - Formation et but de l'association

Article 1

Il est constitué, conformément à la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, entre tous ceux qui adhèreront aux présents statuts et seront régulièrement admis, une association ayant pour titre : « Corporation Lyonnaise des Internes en Psychiatrie »

Article 2

Cette association a pour but de fédérer les internes en Diplôme d'Etudes Spécialisées de Psychiatrie de Lyon. Ses objectifs sont les suivants :

- amélioration et promotion de la formation des internes inscrits au D.E.S. de psychiatrie à Lyon
- organisation d'événements à caractère informatif, culturel ou festif
- organisation de congrès, séminaires, conférences et autres manifestations dont l'objet est la formation des internes de psychiatrie, la promotion de la spécialité ou l'exercice de notre spécificité de formation à destination d'un public étendu
- déploiement de médias de communication à ces fins
- établir un lien entre les différents sites de formation et d'exercice
- défense et promotion des lieux de vie et de formation des internes, en particulier des différents internats des structures hospitalières
- représentation de ses membres auprès des structures hospitalières, universitaires et associatives, locales et nationales
- parrainage des premières années du D.E.S. de psychiatrie à Lyon

Article 3 : Siège

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : Internat du Vinatier Centre Hospitalier Le Vinatier 95, boulevard Pinel 69677 BRON CEDEX

Article 4 : Durée Sa durée est illimitée

Chapitre 2 - Constitution de l'association, admission, exclusion

Article 5

L'association se compose de : membres fondateurs membres actifs = adhérents membres bienfaiteurs membres d'honneur

Article 6: Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées

Article 7: Membres actifs

Est admis comme membre actif toute personne physique ou morale agréée par le Bureau qui verse une cotisation annuelle fixée par décision du Conseil d'Administration chaque année.

Article 8: Membres d'honneur

Est membre d'honneur tout membre actif qui en en a reçu la caractéristique par le Bureau de l'association.

Article 9 : Démission et radiation

La qualité de membre se perd par :

a-la démission : elle doit être adressée, par lettre recommandée, au président de l'association, qui en accuse réception. Le président peut, quant à lui, mettre fin à ses fonctions en cours de mandat en informant de cette décision le conseil d'administration, convoqué à cet effet.

b-le décès

c-la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation, ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 10: Subventions

L'association peut recevoir toute subvention de collectivités et d'établissements publics ou privés, ainsi que d'associations ou autres personnes morales dans les conditions légales.

Article 10 bis: Cotisations

Les adhérents de l'association doivent verser pour obtenir ce statut une cotisation en début d'année. Cette cotisation est confiée au trésorier de l'association. Le montant de la cotisation est décidé par le conseil d'administration de l'association chaque année et est inscrit sur les projets moral et financier annuels (eux-mêmes étant votés à l'assemblée générale annuelle).

Chapitre 3 - Chargés de missions

Article 11 : Chargé de mission

Le président, avec l'accord du bureau, peut déléguer partiellement ses pouvoirs pour une mission précise, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs mandataires de son choix. Cette mandature donne lieu au préalable à la rédaction d'un ordre de mission sur lequel figurent :

- Le descriptif de la mission,
- La durée de celle-ci,
- Les pouvoirs du chargé de mission,
- Les devoirs du chargé de mission,
- Tout autre mention nécessaire au bon déroulement de la mission.

Il n'est pas nécessaire que le chargé de mission soit membre de l'association.

Il est révocable par le bureau selon les mêmes modalités que les membres telles qu'elles sont énoncées à l'article 7.

Chapitre 4 - Conseil d'administration

Article 12: Composition

L'association est dirigée par le Conseil d'administration composés membres élus pour 1 année par l'Assemblée générale. Ces membres sont rééligibles. A bulletin secret, un Bureau est élu, composé de :

un Président,

un ou plusieurs Vice-Président(s),

un Secrétaire,

un Trésorier

Le Conseil se renouvelle tous les ans. Il a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer l'association, à l'exception des pouvoirs attribués spécifiquement à l'assemblée générale par l'article 15.

Article 13 : Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit au moins une fois tous les mois, sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. La voix du Président est prépondérante en cas de partage. Tout membre du Conseil qui, sans excuses, n'aura pas assisté à trois Conseils consécutifs, pourra être considéré comme démissionnaire.

Chapitre 5 – Assemblées générales

Article 14: Convocations

Les membres de l'association se réunissent chaque année en Assemblée Générale sur convocation du Président. En outre, l'assemblée peut-être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire. Elle peut-être également convoquée sur la demande collective des 2/3 des membres, adressée au Président. Les convocations doivent être faites par lettre individuelle, envoyée au moins huit jours à l'avance et indiquant l'ordre du jour. Ce dernier comporte obligatoirement les questions mentionnées dans la demande collective visée à l'article précédent.

Article 15: Composition

L'assemblée comprend tous les membres de l'association et peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Tout membre peut se faire représenter par un autre membre.

Article 16 : Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle entend, approuve ou rejette le rapport qui lui est présenté par le Conseil d'administration, ainsi que les comptes de l'exercice précédent ; elle statue également sur les recours présentés par les membres radiés par le Conseil et généralement sur toutes les questions portées à l'ordre du jour.

Article 17 : Assemblée Générale convoquée de façon extraordinaire

L'assemblée générale convoquée de façon extraordinaire délibère exclusivement sur les questions portées à son ordre du jour.

Elle peut en particulier, modifier les statuts de l'association mais seulement sur proposition du Conseil d'Administration. Ces décisions ne peuvent alors être votées que si les trois quarts des membres de l'association sont présents ou représentés, et à la majorité absolue

de ces derniers. Si une première assemblée ne réunit pas le quorum des 2/3, une seconde assemblée doit être convoquée dans le délai d'un mois et peut valablement délibérer.

Article 18 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'Administration interne de l'association.

Chapitre 6 - Dissolution

Article 19: Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être votée que par une assemblée délibérant dans les conditions de quorum et de majorité prévues au deuxième alinéa de l'article 16. En cas de dissolution, le Conseil d'administration disposera de l'actif en faveur d'une association sans but lucratif poursuivant des objectifs analogues.

Fait à Lyon, le 31 mai 2011:





Acquisition de cartes cadeau pour les gagnants de l'escape game (Semaine d'intégration – année universitaire 2021-22)

Exposé des motifs :

Depuis 3 ans l'université Claude Bernard Lyon 1 a mis en place une politique ambitieuse pour l'accueil des nouveaux arrivants étudiants. Un évènement festif a été notamment mis en place sous forme d'escape game pour que les nouveaux étudiants puissent mieux appréhender leurs campus : Lyon Sud, Lyon Est et campus LyonTech la Doua.

Afin de récompenser les équipes gagnantes qui ont participé à l'escape game, d'inciter encore plus d'étudiants à participer les années suivantes sur un format qui reste facultatif, et afin également de leur offrir quelque chose qui pourra leur servir pour leurs études et aider leur pouvoir d'achat, nous proposons d'attribuer des cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 50 euros pour les 1ères équipes, 40 euros pour les secondes, 30 pour les troisièmes, 20 pour les quatrièmes et 10 euros pour les cinquièmes, sur les 5 jours d'escape game,

Il est proposé d'acquérir des cartes cadeaux pour un total de 5000 euros répartis comme suit :

Nombre de gagnants	Valeur unitaire	Valeur totale
31	50,00 €	1 550,00 €
36	40,00 €	1 440,00 €
35	30,00 €	1 050,00 €
30	20,00 €	600,00 €
36	10,00 €	360,00 €

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé l'achat de cartes cadeaux suivant le tableau ci-dessus.

Nombre de membres: 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRÉSIDES

Le Président de l'Université

Frédéric FLEUR

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER CRÉER



REGLES DE PRISE EN CHARGE EN MATIERE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique achat, l'Université Lyon 1 a mis à jour sa politique restauration, votée initialement le 30 avril 2019 par le conseil d'administration. Cette politique restauration encadre les frais de restauration. Elle définit les différents cas dans lesquels le recours aux prestations de restauration est autorisé et les plafonds de prise en charge. Elle rappelle également quelques notions essentielles ainsi que les bonnes pratiques en matière d'achat de prestations de restauration.

Les mises à jour concernent :

- -L'ajout de références réglementaires, notamment le renvoi au guide de la carte achat rédigé en juin 2019 qui indique les conditions d'utilisation de la carte achat pour des achats de prestations de restauration ;
- -La définition de la notion d'ordonnateur ;
- -La définition de la notion de délégation de signature ;
- -La suppression de tous les éléments relatifs au marché de restauration extérieure qui à l'époque était un projet à Lyon 1 ;
- -La mise en place d'audit dépenses, notamment de contrôle de manière aléatoire tout au long de l'année sur le respect des règles dictées dans la politique restauration.

Le service de l'Achat, suivant son exposé en séance, sollicite le vote de la nouvelle politique restauration.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le vote de la nouvelle politique restauration.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

LYON

Le Président

Frédéric FLEURYESIDENCE

Pièces jointes : politique restauration

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



INVENTAIRE PHYSIQUE TOURNANT : SORTIES DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE AU TITRE DE 2021

Exposé des motifs :

Sorties de biens de l'inventaire comptable.

Vu le Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les sorties des biens de l'inventaire comptable pour une valeur nette comptable de 5 796,35 €.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Pièces jointes : tableau sorties inventaire comptable

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRESIDE

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20





MODELE ECONOMIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE DE CALCUL ET DE DONNEES DE LA DOUA (CCDD)

Exposé des motifs :

Dans le cadre d'une politique de rationalisation de l'hébergement de leurs infrastructures numériques, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et l'INSA Lyon souhaitent mettre à disposition de leurs structures de recherche, composantes et services, une salle d'hébergement informatique « nouvelle génération », à haute efficacité énergétique : le Centre de Calcul et de Données Lyon Tech-la Doua (CCDD). L'objectif est de doter le plus grand campus scientifique et technique du site d'une infrastructure de très haut niveau, au service des laboratoires de recherche et des établissements. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du Schéma directeur immobilier du site LyonTech-la Doua actualisé en 2014 et du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'UCBL.

Ce projet est construit avec d'autres acteurs de l'Enseignement Supérieur et Recherche du site Lyon - Saint-Étienne et s'inscrit dans le cadre d'une politique de site en matière de rationalisation de l'hébergement des infrastructures numériques, avec le projet CINELYS de convergence de l'ensemble de l'hébergement sur un cluster de Datacenter. Il fait également partie intégrante du projet régional CINAuRA « Convergence des Infrastructures Numériques du Supérieur en région Auvergne - Rhône-Alpes ». Le CCDD s'inscrit dans la politique nationale de modernisation des infrastructures numériques des établissements de l'ESR portée par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). L'objectif est de répondre aux critères de la DGRI pour la labellisation des datacenters régionaux.

Cette salle bénéficiera d'une très forte interconnectivité avec les réseaux de collecte locaux et nationaux. En effet, le campus LyonTech-la Doua dispose d'une très grande qualité de raccordement réseau, avec le réseau de collecte métropolitain LyRES reliant 20 établissements du site Lyon - Saint-Étienne, lui-même directement relié au réseau national ESR RENATER avec des conditions de sécurisation optimales.

Les besoins en ressources numériques sont en très forte augmentation dans tous les domaines de la recherche, avec une utilisation toujours plus accrue du calcul haute performance, du traitement de données massives et une croissance forte des données à stocker. Les infrastructures d'hébergement informatique de l'UCBL doivent ainsi répondre aux besoins de l'ensemble des domaines de recherche, et aux enjeux industriels en matière de transition numérique et d'innovation. À ces besoins croissants pour la recherche, s'ajoutent les besoins liés à la formation et aux activités des services des établissements, également en très forte augmentation, et qui nécessitent de très hauts niveaux de disponibilité et de sécurité.

Un grand nombre de salles hébergeant actuellement les infrastructures numériques de l'UCBL ne sont plus à la hauteur des exigences d'efficacité énergétique, de continuité de service et de criticité, en matière d'alimentation de fluides ou de climatisation. Par ailleurs, la plupart des locaux dédiés aux infrastructures numériques nécessitent une mise aux normes de sécurité, en matière de détection et extinction d'incendie, de détection des infiltrations, et de sûreté (contrôle d'accès et gardiennage).

STEGE : Université Claude Bernard Lyon L

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr. • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



Ces salles sont énergivores, présentant un PUE moyen (coefficient de rendement énergétique) supérieur à 2. Enfin, la grande hétérogénéité et la dispersion des locaux amplifient les investissements nécessaires pour l'accueil des serveurs informatiques (groupe électrogène, ondulation, climatisation, contrôle d'accès, détection et extinction d'incendie...). Enfin, la grande majorité des salles informatiques de l'UCBL sont saturées, alors même qu'une très forte hausse des besoins en ressources informatiques est attendue à court terme.

Périmètre et dimensionnement du projet.

Les besoins en hébergement de l'UCBL et de l'INSA Lyon sont évalués aujourd'hui à 160 baies informatiques non densifiées, destinées majoritairement à la recherche. Le CCDD devra répondre à ce besoin en intégrant les projections de très forte augmentation de la demande, estimés à 40 baies sur les cinq prochaines années. Il devra permettre également la mise en place d'un modèle économique soutenable par les structures de recherche; ce qui devient aujourd'hui un enjeu majeur. Au-delà des besoins propres à l'UCBL et de ses structures de recherche, l'objectif est de pouvoir héberger les infrastructures de projets de recherche régionaux dans le cadre du projet CINAURA, mais également de projets nationaux ou internationaux impliquant des équipes de recherche du site.

De nombreux projets de recherche dans le domaine de de la santé reposent aujourd'hui sur l'utilisation d'infrastructures numériques hébergées dans des zones certifiées ISO 27001 et HDS (Hébergement de Données de Santé). De plus, de nombreux laboratoires sont soumis aux conditions de sécurisation ZRR (Zone à Régime Restrictif).

Programmation de l'opération et concours de maîtrise d'œuvre

Les besoins s'étalant sur plusieurs années, il est nécessaire d'ajuster les investissements en fonction d'une programmation pluriannuelle. Cette programmation reposera sur le principe suivant :

- Deux (2) tranches de bâti (une réserve foncière est par conséquent prévue à cet effet);
- Cinq (5) phases d'installations techniques par tranche correspondant à des niveaux de puissance croissants;
- La première phase de la première tranche est ferme;
- Les phases suivantes de la première tranche ainsi que de la deuxième tranche sont conditionnées au taux d'occupation de la salle et aux besoins d'hébergements exprimés par les établissements partenaires du projet.

A cet effet, dans la construction, les espaces requis sont prévus pour la mise en œuvre progressive des installations techniques nécessaires. Il est également prévu de mettre en place une certification ISO 27001 et HDS attestant d'un niveau de sécurité élevé.

L'étude de faisabilité a identifié une implantation du bâtiment sur le campus LyonTech-la Doua, compatible avec les exigences du schéma directeur immobilier du campus, et des contraintes d'adduction électrique et réseau.



- Une baisse progressive du PUE durant les six premières années d'exploitation ;
- Un PUE cible du CCDD à 1.3;
- Une augmentation des tarifs de l'électricité de 2% annuels ;
- Un taux d'utilisation des infrastructures de 83% annuel.

Les co-financements du projet sont définis par le tableau suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

			TRANC	CHE 1		
	Tranche Ferme		Tranches con	ditionnelles		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Cumul
Nombre de baies installées	34	34	30	26	26	150
BÂTIMENT	2 479 080 €	- €	- €	- €	- €	2 479 080 €
COUTS ADDITIONNELS TRAVAUX	1 823 595 €	64 850 €	67 438 €	60 891 €	36 319 €	2 053 093 €
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 622 456 €	306 975 €	333 608 €	274 340 €	217 452 €	2 754 832 €
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES HP/SI	1 473 381 €	575 642 €	583 516 €	555 493 €	284 752 €	3 472 784 €
COÛTS DE CONSTRUCTION TTC (TVA 15,8%)	7 398 512 €	947 467 €	984 563 €	890 724 €	538 524 €	10 759 789 €
CPER 2021 - 2027		900 000 €	800 000 €	700 000 €	600 000 €	3 000 000 €
UCBL	5 350 000 € -	85 000 €		-	355 000 €	4 910 000 €
UCBL gains énergétiques réinvestis	1 182 694 €				333 000 €	1 182 694 €
INSA	700 000 €					700 000 €
CISR infrastructure réseau	100 000 €					
Structures hébergées	66 890 €	133 780 €	192 800 €	243 951 €	295 103 €	100 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS	7 399 584 €	948 780 €	992 800 €	943 951 €		932 524 €
		7107000	332 800 €	943 931 €	540 103 €	10 825 218 €
BALANCE DES FINANCEMENTS	1072€	1 313 €	8 237 €	53 227 €	1579€	65 429 €

Il est rappelé enfin que l'UCBL assure la maîtrise d'ouvrage de cet investissement.

Vu le Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le modèle économique et le plan de financement du CCDD.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

LePrésider

Frédéric FLEUR

COMPAGNER

PARTAGER

CRÉER

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



Le budget de l'opération et son calendrier

Le budget prévisionnel de l'opération pour la construction de la première tranche, établi sur la base d'une étude de programmation effectuée par la société Critical Building, s'élève à 10.760 M€ TTC. Ce montant est confirmé par les études préliminaires. Le bâti de cette première tranche aura une capacité de 500 m² IT, pouvant accueillir 150 baies informatiques haute densité, représentant une emprise au sol de 750 m² avec les locaux techniques.

Une deuxième tranche en complément de la première permettra d'étendre les capacités d'accueil de la première salle à 300 baies informatiques haute densité et fera l'objet d'un dossier modificatif.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Décembre 2021 : validation par le Rectorat du dossier d'expertise ;
- Décembre 2021 : notification MOE au terme de la phase de négociation ;
- Octobre 2022 : démarrage des travaux de construction ;
- Novembre 2023 : livraison de la première salle.

Les études capacitaires réalisées permettent d'envisager une montée en charge des deux tranches selon le prévisionnel suivant :

			TRANCHE 1		
	Tranche Ferme		Tranches co	nditionnelles	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Nombre de baies cumulées	34	68	98	124	150
Puissance totale IT cumulée	230 kW	425 kW	620 kW	815 kW	1010 kW

			TRANCHE 2		
		Tr	anches conditionnell	es	-
	Phase 6	Phase 7	Phase 8	Phase 9	Phase 10
Nombre de baies cumulées	184	218	248	274	300
Puissance totale IT cumulée	1 240 kW	1 435 kW	1 630 kW	1 825 kW	2 020 kW

L'engagement financier de l'UCBL se décompose de la façon suivante :

•			TRAN	ICHE 1		
	Tranche Ferme		Tranches co	nditionnelles	<u></u>	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Cumul
UCBL	5 350 000 € -	85 000 €			- 355 000 €	4 910 000 €
UCBL gains énergétiques réinvestis	1 182 694 €					1 182 694 €

Les gains énergétiques induits par l'hébergement des infrastructures numériques actuelles au sein du datacenter sont estimés à 1.2 M€ cumulé à l'issue des cinq phases de montée en charge de la salle. Ils ont été calculés avec les hypothèses suivantes :

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécople : 04 72 43 10 20



TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 septembre 2021

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé les tarifs de la Cellule Congrès suivants :

> SEL 2022

Ecole internationale intitulée « Sons et Lumières – SEL 2022 », organisée du 12 au 23 septembre 2022 par M Jérémie MARGUERITAT.

Offre de sponsoring

Sponsoring à distance	800,00€
Sponsoring sur place	1 500,00 €

> SFP SFMM 2021

Congrès intitulé « Congrès annuel conjoint des Sociétés Françaises de Mycologie Médicale et de Parasitologie – SFP-SFMM 2021 » organisé es 28 et 29 octobre 2021 par Mr Pierre Flori et Mme Martine Wallon.

Inscription:

Sponsor partenaire – jeudi 28 octobre : 50 € Sponsor partenaire – vendredi 29 octobre : 50 €

▶ FPI 2021

Réunion intitulée « Réunion Régionale sur les Fibroses Pulmonaires », organisée le jeudi 14 octobre 2021 par Vincent COTTIN

Sponsoring:

Achat d'un pack sponsor: 5416, 67€ HT

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France. Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie 04 72 43 10 20







> ESN 2021

Journée scientifique autour des environnements de simulation numérique et leurs apports à la pédagogie universitaire intitulée « ESN 2021 », organisée du 2 au 3 décembre 2021 par la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de l'insertion professionnelle) du MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)

Inscription: 75 €

Stand : 500 €

> PBM 2022

Congrès intitulé « **7th International Conference on Population Balance Modelling - PBM 2022** » organisé du 9 au 11 mai 2022 par Nida Sheibat-Othman.

Inscriptions:

Inscriptions early bi	rd
Académiques	600 €
Etudiants	300 €
Inscriptions classiqu	es
Académiques	700 €
Etudiants	400 €
Options	
Diner de gala	50 €
Diner de gala accompagnant	70 €
	-

> SRAAP 2021

Congrès intitulé « SRAAP 2021 » organisé le 11 septembre 2021 par le Pr Michaël DURUISSEAUX.

Deux Prix de la meilleure communication orale : 2000€ chacun

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président

Frédéric FLEUR

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu sur paie de Monsieur A.M. La somme due s'élève à 55.53 €.

Monsieur A.M. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. La dette de Monsieur A.M. correspond au jour de carence du congé ordinaire maladie du 27/01 au 31/01/2020. Le montant est trop faible pour une procédure contentieuse.

Vu le Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par en date du 29.09.2021;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 55,53 euros.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un Impayé Web des droits Universitaires 2019/2020 de Monsieur B.A. Paiements échelonnés en 3 fois.

Recouvrement amiable infructueux. Frais de procédure contentieuse individuelle disproportionnés donc recours à l'huissier non envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des Services Financiers en date du 04.10.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **112 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRÉSIDENCE

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un Rejet de chèque des Droits Universitaires 2019/2020 de Monsieur B.E.

Monsieur B.E. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées, les créances ont été confiées pour recouvrement à l'huissier qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité au 29.04.2021.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 29.04.2021 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des Services Financiers en date du 18.05.2021;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **170 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent au montant total de la formation "Licence Professionnelle Gestion des Organisations Sportives" 2020-2021 de Monsieur B.H.

Monsieur B.H. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. Il réside en Suisse, il n'est pas possible de poursuivre un recouvrement par voie forcée.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université :

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 18.05.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **1 800 euros**.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Le Président,

Frédéric FLEU

PRESIDENCE

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur E.Y. en DU EUROPEEN DE PREPARATEUR PHYSIQUE du 02/09/2018 au 26/06/2020.

La somme due correspond au reste dû de 2000 € sur un montant total de formation de 2600 €.

Monsieur E.Y. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées, les créances ont été confiées pour recouvrement à l'huissier qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

La somme due s'élève à 2 000.00 € (facture 210144554 de 1 000 € en date du 07.01.2020 et facture 210148273 de 1 000 € en date du 13.05.2020). La première facture de 600 € (210140018 du 09.09.2019 a été soldée).

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 31.05.2021 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 30.09.2021;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **2 000 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRESIDENCE

Le Président, LYON

Frédéric FLEUR

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent aux frais d'inscription DU 2020-2021 DE Monsieur I.S.

Monsieur I.S. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées, n'à pas respecté l'échéancier demandé, les créances ont été confiées pour recouvrement à l'huissier qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 05.07.2021 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des Services Financiers en date du 06.07.2021;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **1 134 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

PRESIDENCE

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Madame L.E. en "DIU FORMATION APPROFONDIE POUR INFIRMIER(E) ANESTHESISTE" 2e année, du 10/10/2019 au 12/06/2020. La somme due correspond à un reste dû de 143 € sur un montant total de 900 €.

Madame L.E. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. La somme due s'élève à $143 \in (\text{facture } 210148715 \text{ de } 270 \in \text{en } \text{date } \text{du } 16.06.2020)$. La première facture de $630 \in (210149805 \text{ du } 30.07.2020 \text{ a } \text{été } \text{soldée})$. Le montant est trop faible pour une procédure en contentieux.

Vu le Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 30.09.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **143 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

RESIDENCE

Le Président

Frédéric FLEUR

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent au montant total de la formation de Monsieur M.Y. en LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020 du 02/09/2019 au 12/06/2020.

La somme due correspond à un reste dû de 100 € sur un montant total de 250 €.

Recouvrement amiable infructueux. Frais de procédure contentieuse individuelle disproportionnés donc recours à l'huissier non envisagé.

Vu le Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 30.09.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **100 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

LYON

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu relatif à un abonnement de transport au mois d'août de Monsieur S.Z.

La somme due s'élève à 32.00 €.

Monsieur S.Z. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées.

Monsieur S.Z. était un Professeur contractuel jusqu'en août 2019. Le montant est trop faible pour une procédure contentieuse.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par en date du 29.09.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **32 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions: 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

RESIDENCE

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu d'une journée d'absence injustifiée du 02/07/2019 de Monsieur Z.M.

La somme due s'élève à 43.88 €.

Madame Z.M. n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. Le montant est trop faible pour une procédure contentieuse.

Vu le Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par en date du 29.09.2021 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose** au Président l'admission en non-valeur pour un montant de **43,88 euros**.

Nombre de membres: 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

LYON

RESIDENCE

Le Président,

Fréderic FLEUR

SIEGE: Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

Nº éducation nationale : 069 1774 D • nº SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20